

ME 23

L I B E R T É.

É G A L I T É.



D E P A R T E M E N T D E L A S E I N E.

ARRONDISSEMENT communal d'

D O U B L E R E G I S T R E
D E S A C T E S D E M A R I A G E E T D E D I V O R C E
D E L A C O M M U N E d'aubervillier

1801 - 1806

A N X.

De l'Imprimerie des ANNALES DES ARTS ET MANUFACTURES, rue J.-J. Rousseau ;
N°. II.

A N X D E L A R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

Le présent Registre, contenant ~~treize~~ ~~deux~~ feuillets ; servira pendant l'an X à l'inscription des actes de Mariage et de Divorce de la commune d *aubervilliers* comprise dans l'Arrondissement communal d Département de la Seine ; savoir :

feuillets pour les actes de Mariage, et feuillets pour les
actes de Divorce; à l'effet de quoi il a été coté par premier et dernier, et paraphé
sur chaque feuillet, par moi Sous-Préfet dudit Arrondissement, soussigné.

A Paris le 1^{er} jour du mois de Vendémiaire
an 10 de la République française.

D. Miller

MODÈLE D'ACTE DE MARIAGE (1).

ACTE DE MARIAGE de _____, _____ ans, né _____
à _____ département d _____, le _____ du mois de _____
an _____ profession d _____, demeurant à _____ département d _____
fils _____ de _____, demeurant à _____ département d _____
et de _____ (Il faut énoncer si le père et la mère sont vivans, ou si l'un des deux
ou tous deux sont décédés);
Et de _____, âgée de _____ ans, née à _____ département
d _____ le _____ du mois de _____ an _____ demeurant à _____
département d _____ d _____ fille (Il faut énoncer si les époux sont majeurs ou mineurs)
de _____ et de _____ demeurant à _____ département
d _____

d et de
Les actes préliminaires sont extraits des publications de Mariage faites à (*Les publications doivent être faites pour les majeurs, dans leur domicile actuel ; pour les mineurs, au domicile de leurs père et mère, ou, s'ils sont morts ou interdits, au lieu où s'est tenue l'assemblée de parents pour autoriser le mariage ; on doit relater la date de tous les actes énoncés.*) — Si les époux sont mineurs, ou seulement l'un d'eux, il faut le consentement du père, s'il est vivant ; de la mère, s'il est mort ou interdit ; d'une assemblée de famille tenue selon la loi, s'il n'y a ni père ni mère. — Les actes de consentement doivent être énoncés ; ils peuvent être donnés par le père ou la mère présens, ou par acte authentique. — S'il y a eu opposition, il faut mentionner la main-levée, et l'acte ou jugement qui l'a donnée) et affichés aux termes de la loi et (*Les actes de naissance des époux*) le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage ; l'un
l'autre

Après quoi , moi Maire d fesant les fonctions
d'Officier public de l'Etat civil , ai prononcé qu'au nom de la loi , lesdits époux sont unis en mariage.
Et ont , lesdits époux et témoins (*Il sera fait mention si les époux et témoins ont signé , ou s'ils ne le savent pas . — Si les père et mère sont présens et savent signer , ils le feront ; s'ils ne le savent pas , il en sera fait mention*) , signé avec moi.



(1) L'âge requis pour le Mariage est quinze ans pour les hommes et treize ans pour les femmes.

Mairie d'Aubervilliers.

Arrondissement communal de Saint Denis, Département de la Seine.

Du vingt ième jour du mois de Brumaire
l'an dix de la République française.

N° I.
Lelievre ACTE DE MARIAGE de Christophe Lelievre —
Christophe — âgé de vingt neuf ans, né à Aubervilliers
département de la Seine le quinze ième du mois de
mai, mil Sept cent soixante douze profession de Journalier —
Secaux — demeurant à Aubervilliers département de la Seine —
16^e Catrine — fils légitime de Alexis Lelievre Journalier et de Marie
Caterine Demars son épouse demeurants en cette
commune, tous les deux présent.

Et de Marie Caterine Lecaux, fille — âgée de
vingt deux ans, née à Aubervilliers département de la
Seine le neuvième du mois de mai mil
Sept cent soixante dix neuf demeurant au dit Aubervilliers département
de la Seine — fille légitime de Jean François
Lecaux, ancien cultivateur domicilié en cette commune et
de défunte Marie Caterine Cousin son épouse, laquelle est
décédée en cette commune le huit Brumaire l'an Sept de la répu-
blique, ainsi qu'il appert par nos registres.

Les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications de
mariages faites en cette commune le trente Vendémiaire l'an dix
de la République, à une heure après midi, par moi Nicolas
Denis Demars Maire de cette commune.

affichés aux termes de la loi à la porte extérieur de cette maison
commune

et ————— le tout en forme; de

tous lesquels actes il a été donné lecture en présence des parties
et des témoins dénommés au dit acte.

par moi Officier

public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage; l'un marie Caterine
Lecaux.

l'autre Christophe Lelievre.

En présence d'Alexis Lelievre — demeurant à Aubervilliers —
département de la Seine — profession de Journalier. —
âgé de soixante six ans, père du futur.

De Jean Louis Hemet — demeurant à Aubervilliers —
département de la Seine — profession de cultivateur —
âgé de quarante huit ans, ami du futur.

De Jean François Lecaux — demeurant à Aubervilliers —
département de la Seine — profession d'ancien cultivateur —
âgé de soixante quatre ans, père de la future épouse.

De Jacques Christophe Lecaux demeurant à Argences —
département du Calvados — profession de Batteur en grange —
âgé de vingt six ans, frère de la future épouse, résident en cette
commune depuis quelques mois, chez son père.

Après quoi, moi Denis Nicolas Demars Maire d'Aubervilliers —
faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de
la loi, lesdits époux sont unis en mariage; et ont l'époux, l'épouse et
leurs témoins déclarés ne savoir signer, à l'exception du citoyen —
Jean Louis Hemet qui a signé avec moi après lecture faite.

Jean Martisste Bouvier —
Claude
Hemet

mezieres adjoint
Demars Maire



MAIRIE d'Aubervilliers.

Arrondissement communal de Saint Denis, Département de la Seine.

Du neuf ième jour du mois de Grimaire
l'an dix de la République française.

N° 2^e
Cousin ACTE DE MARIAGE de **henrij Cousin** —
henry — âgé de vingt trois ans, né à Aubervilliers
département de la Seine — le quatorze ième du mois de
Begat septembre mil sept cent soixante dix huit profession de Journalier
Marie Anne — demeurant au dit Aubervilliers département de la Seine
fils légitime de défunt Jacques Cousin Journalier et de
défunte Marie Geneviève Legendre son épouse, tous les deux
décédés en cette commune. Marie Geneviève Legendre le treize
prairial l'an second; et Jacques Cousin décédé le douze fructidor
l'an neuf de la république, comme il a été par nos
registres déposés en cette maison commune.

Et de **marie Anne Begat** — âgée de
vingt six ans, née à Beinne — département de
Lyonne — le vingt trois du mois de février mil sept
cent soixante quinze demeurant à La Courneuve. département
de la Seine — fille légitime de défunt Blaise
Begat laboureur et de défunte Reine Defrance son épouse, suivant
l'acte de naissance et les actes de décès qui nous ont été représentés
en bonne et due forme, légalisés par les Administrateurs Municipaux
du Canton de Châlons le douze fructidor an six de la république signé
Marieau, Folliot, Guinée et autres.

Les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications de
mariages faites en cette commune le trente Brumaire à l'heure
du midi, et en celle de la Courneuve, le même jour et heure que
ci dessus, par le citoyen Le boue Maire de la dite commune,
comme il a été par un extrait de la dite publication délivré
le huit du courant en bonne et due forme, sans qu'il ait été
formé d'opposition au dit mariage.
affichés aux termes de la loi signé Le boue Maire.

et

le tout en forme; de

tous lesquels actes il a été donné lecture en présence des parties
des témoins dénommés au dit acte



par moi Officier
public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage; l'un **marie Anne Begat**.

l'autre **henrij Cousin**.

En présence de **henrij Neully** — demeurant à Suresne —
département de la Seine — profession de vigneron —
âgé de quarante cinq ans, l'un des témoins de l'acte de naissance de l'époux.

De **michel Jean Baptiste Bonissant** demeurant à Aubervilliers —
département de la Seine — profession de revendeur de légumes —
âgé de trente cinq ans, beau frère de l'époux.

De **Nicolas Gagnage** — demeurant à La Courneuve —
département de la Seine — profession de Journalier —
âgé de trente six ans.

De **Laurent Cousin** — demeurant à Aubervilliers —
département de la Seine — profession de Cabaretier —
âgé de trente cinq ans, ami de l'épouse.

Après quoi, moi **Denis Nicolas Demars** Maire d'Aubervilliers —
faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de
la loi, lesdits époux sont unis en mariage; et ont les parties et les témoins
déclarés ne savoir signer, à l'exception de **michel Jean Baptiste Bonissant** qui ont signé avec moi après lecture
faite. — **michel Jean Baptiste Bonissant**

OUI
Denars Maire

Mairie d'Aubervilliers. —

Arrondissement communal de Saint Denis, Département de la Seine.

Du trente ième — jour du mois de brumaire
Pan dix de la République française.

N° 3^e

Bordier ACTE DE MARIAGE de Louis Jacques Bordier —
Louis Jacques — âgé de quarante ans, né à Aubervilliers
département de la Seine — le vingt huit ième du mois de
Octobre mil sept cent soixante un profession d'ancien militaire
Bouchet — demeurant à dit Aubervilliers département d'ancien militaire
Nicolas fils légitime de Jacques Bordier cultivateur et de défunte
Françoise Victoire Michelle Dumoustier son épouse, laquelle est
décédée en cette commune le vingt neuf aout mil sept
cent soixante dix neuf, comme il appert par nos registres
Lépoux nous a Justifié par un Certificat du citoyen Dugourd ex capitaine com-
mandant la quatrième division d'artillerie où il a servi en qualité de canonnier, et
qu'il n'est pas à sa connaissance qu'il y ait contracté aucun engagément de mariage.
Et de Françoise Adelaidé Nicole Boucher — âgée de
vingt huit ans, née à Aubervilliers département de la
Seine — le huit ième du mois de Aout mil sept
cent soixante treize demeurant au dit Aubervilliers département
de la Seine — fille légitime de Louis Claude
Boucher cultivateur et de Marie Jeanne Bidault —
son épouse, tous les deux présent. —

Les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications de mariages faites en cette commune le vingt brumaire présent
mois, à l'heure de midi et en suite affiché à la porte extérieure de la maison commune, sans qu'il nous ait été
formée d'opposition.

affichés aux termes de la loi

et

le tout en forme; de

tous lesquels actes il a été donné lecture aux parties et aux témoins
dénommés au dit acte.



quatre
M

par moi Officier
public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage; l'un Françoise
Adelaidé Nicole Boucher. —

l'autre Louis Jacques Bordier. —

En présence de Claude Nicolas Boudier demeurant à Aubervilliers —
département de la Seine — profession de cultivateur —
âgé de quarante trois ans, beau-frère de l'épouse. —

De Christophe Boudier — demeurant à Aubervilliers —
département de la Seine — profession de cultivateur —
âgé de trente cinq ans, beau-frère de l'épouse. —

De Louis Claude Boucher — demeurant à Aubervilliers —
département de la Seine — profession de cultivateur —
âgé de soixante douze ans, père de l'épouse. —

De Pierre Boucher — demeurant à Aubervilliers —
département de la Seine — profession de charpentier —
âgé de trente quatre ans, frère de l'épouse. —

Et de François Claude Louis Thibault, demeurant en cette
commune, horloger, âgé de trente six ans, beau-frère de l'épouse.

Après quoi, moi Denis Nicolas Demars Maire d'Aubervilliers —
faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de
la loi, lesdits époux sont unis en mariage; et ont l'époux et ses témoins
Signé, l'épouse et Pierre Boucher son frère ont déclaré —
ne Savoir Signer. Thibault a aussi signé avec moi —
après lecture faite. — deux mots raiés nul. —

Claude Nicolas Boudier Louis Jacques Bordier Thibault
Ch. H. Philibert Jér.

Demars Maire

MAIRIE d'Aubervilliers. —
Arrondissement communal de Saint Denis, Département
de la Seine. —

Du douze ième jour du mois de Nivose
l'an Dix de la République française.

N° 49
*Desjette ACTE DE MARIAGE de Jean Antoine Dufresne veuf de Marie
Françoise Boudier âgé de trente huit ans, né à Aubervilliers
département de la Seine — le onze ième Jour — du mois de
Juillet mil Sept cens soixante trois profession de marchal —
demeurant au dit Aubervilliers département de la Seine —
fils légitime de défunt Antoine Dufresne, aussi marchal, —
lequel est décédé en cette commune le vingt Sept Octobre mil Sept
cens quatre vingt trois, et de défunte marie françoise Mezière.
Son épouse, laquelle est décédée en cette commune le vingt
Sept Octobre mil Sept cens quatre-vingt treize. —
Marie geneviève Boudier, première épouse de l'époux est
décédée en cette commune, le vingt Sept Brumaire l'an huit de la république.
Et de Marie Toussainte Demars — âgée de
vingt-cinq ans, née à Aubervilliers département de la
Seine — le vingt trois du mois de Juillet mil
Sept cens soixante seize demeurant au dit Aubervilliers département
de la Seine — fille légitime de défunt Etienne
Demars, lequel est décédé sur la commune de Gentilly Dépar-
tement de la Seine, le vingt six Brumaire l'an huit de la république,
d'après son acte de décès qui nous a été représenté en bonne et due
forme. Et de défunte marie Laurence Fleurij Son épouse, laquelle est décédée
en cette commune le dix huit Octobre mil Sept cens quatre-vingt un. —*

Les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications de
mariages faites le trente primaire dernier à l'heure de midi
au devant de la porte de la maison commune, et en suite

affichés aux termes de la loi

et

le tout en forme; de

tous lesquels actes il a été donné lecture aux parties et aux témoins
nommés au dit acte. —



Aug
D/13

par moi Officier
public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage; l'un Marie
Toussainte Demars. —

l'autre Jean Antoine Dufresne. —

En présence de Louis Charles Mezière demeurant à Aubervilliers —
département de la Seine — profession de cultivateur
âgé de quarante trois ans, cousin germain de l'époux. —

De Paul Mezière — demeurant à Aubervilliers —
département de la Seine — profession de cultivateur
âgé de quarante huit ans, aussi cousin germain de l'époux. —

De Etienne Demars — demeurant à Aubervilliers
département de la Seine — profession de cultivateur
âgé de trente six ans, frère de l'épouse. —

De Louis Fleurij — demeurant à Aubervilliers
département de la Seine — profession de cultivateur
âgé de soixante un ans, Oncle de l'épouse

Après quoi, moi Jacques Mezière — Maire adjoint d'Aubervilliers —
faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de
la loi, lesdits époux sont unis en mariage; et ont l'époux et Paul Mezière
déclarés ne savoir signer. L'épouse et les autres témoins ont
signé avec moi après lecture faite. —

Louis Fleurij Sophie Charles Mezière Etienne Demars
marie toussainte demars augustin thierry
mezieres adjoint

MAIRIE d' Aubervilliers —
Arrondissement communal de Saint Denis. Département de la
Seine .

Du vingt-septième jour du mois de nivose, à midi revolu-
l'an dix de la République française.

N° 5

Auvrij ACTE DE MARIAGE de Simon Louis Auvrij, garçon
âgé de vingt-six ans, né à Aubervilliers
département de la Seine le onze ième jour du mois de
septembre mil sept cent soixante quinze profession de conducteur de fourgons
demeurant au dit Aubervilliers département de la Seine ~
fils légitime de défunt Louis Auvrij, dont l'acte de décès est
consigné sur nos Registres, à l'époque du onze novembre mil
Sept cent quatre-vingt six. Et de marie Geneviève hemet
y ci présente. ~
L'époux nous a produit un certificat en bonne et due forme du citoyen
alexandre Gallois, commandant du génie, qui certifie que le citoyen
Simon Louis Auvrij conducteur de fourgons pour la république, n'a contracté
aucun engagement de mariage. ~
Et de Jeanne Françoise Gendarme, fille âgée de
vingt trois ans, née à Aubervilliers département de la
Seine le dix huitième du mois de décembre mil sept
cent soixante dix huit demeurant au dit Aubervilliers département
de la Seine fille légitime de défunt Jean Pierre
Gendarme, lequel est décédé à l'hospice des incurables de Paris
le seize brumaire l'an huit. Et de défunte Geneviève françoise
Boudier son épouse, laquelle est décédée en cette commune le huit
octobre mil Sept cent quatre vingt sept. ~

Les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications de
mariages faites en cette commune le vingt nivose présent mois
à l'heure de midi, et ensuite ~

affichés aux termes de la loi à la porte extérieur de cette
maison commune

et le tout en forme; de

tous lesquels actes il a été donné lecture aux parties et aux témoins
énumérés audit acte.



10

par moi Officier
publie, aux termes de la loi.

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage; l'un Jeanne Françoise
Gendarme y ci présente. ~

l'autre Simon Louis Auvrij, ici présent. ~

En présence des citoyens Jean hemet demeurant à Aubervilliers
département de la Seine profession de cultivateur
âgé de soixante onze ans, Oncle de l'époux. ~

De Charles Alexandre demeurant à Aubervilliers
département de la Seine profession de charetier. ~
âgé de trente deux ans, beau frère de l'époux. ~

De Claude Gendarme demeurant à Aubervilliers
département de la Seine profession de cultivateur
âgé de quarante six ans, Oncle de l'épouse. ~

De Pierre Sivot demeurant à Aubervilliers
département de la Seine profession de cultivateur
âgé de soixante quatorze ans, aussi Oncle de l'épouse. ~

Après quoi, moi Nicolas Denis Demars Maire d' Aubervilliers
faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de
la loi, lesdits époux sont unis en mariage; et ont l'époux, l'épouse et
tous leurs témoins déclarés ne savoir signer après
lecture faite, en foi de quoi j'ai signé. ~

○
P. laud Gendarme

Demars Maire adjoint

MAIRIE d'Aubervilliers.

Arrondissement communal de saint Denis Département de la Seine.

Du dix Septième jour du mois de pluviose à cinq heures du soir l'an dix de la République française.

N^o 6^e ACTE DE MARIAGE de Pierre Richard Bordier
âgé de vingt deux ans, né à Aubervilliers
département de la Seine — le trente ième jour du mois de
Degrave avril mil sept cens quatre-vingt profession de cultivateur
demeurant au dit Aubervilliers département de la Seine —
fils légitime de Claude Bordier cultivateur et de défunte
Marie Catherine Fleurij son épouse, laquelle est décédée
en cette commune le dix décembre mil Sept cens quatre-vingt
neuf, ainsi qu'il appert par nos Registres. —

Et de Marie Louise Degrave — âgée de
vingt un — ans, née à Aubervilliers département de la
Seine — le troisième Jours du mois de Octobre mil
Sept cens quatre-vingt undemeurant au dit Aubervilliers département
de la Seine — fille légitime de Jacques Nicolas
Degrave, cultivateur et de Marie Louise Grimpel
son épouse domiciliés en cette commune. —

Les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications de mariages faites le dix du présent mois de pluviose à onze heures du matin, au devant de la maison commune et ensuite

affichés aux termes de la loi par moi Demars Maire

et ————— le tout en forme; de

tous lesquels actes il a été donné lecture aux parties et aux témoins dénommés au dit acte.



par moi Officier
public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage; l'un Marie Louise Degrave, ici présente. —

l'autre Pierre Richard Bordier, ici présent. —

En présence de Claude Bordier demeurant à Aubervilliers département de la Seine — profession de cultivateur —
âgé de cinquante Sept ans, père de l'époux. —

De Nicolas Fleurij — demeurant à Aubervilliers
département de la Seine — profession de cultivateur
âgé de Soixante quatre ans, Oncle maternel de l'époux. —

De Jacques Nicolas Degrave demeurant à Aubervilliers
département de la Seine — profession de cultivateur
âgé de quarante Six ans, père de l'épouse. —

De Etienne Benoit Rebeaud demeurant à Aubervilliers
département de la Seine — profession de rentier
âgé de cinquante un ans, ami du père de l'époux. —

Après quoi, moi Denis Nicolas Demars Maire d'Aubervilliers —
faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de
la loi, lesdits époux sont unis en mariage; et ont l'époux, l'épouse,
le père de l'épouse et Nicolas Fleurij, ont déclaré ne
savoir signer, les autres témoins ont signé avec moi
après lecture faite. —

E.P. Rebeaud C. Bordier
C.S. C. gaultier P. Bordier
Demars Maire adjoint

Mairie d'Aubervilliers.

Arrondissement communal de Saint Denis, Département de la Seine.

Du dixième — jour du mois de Ventose.
— l'an dix — de la République française.

N^o. J.
Grignon ACTE DE MARIAGE de *Philibert Grignon*, veuf de *marie Agnès Ravier* âgé de cinquante un ans, né à *Grignon* —
département de la Côte d'or le quinze ième jour du mois de
décembre mil Sept cens cinquante profession de *Journalier* —
demeurant à *Aubervilliers* département de la Seine —
fils légitime de défunt *René Grignon*, vigneron et de défunte
anne michelle françoise ferrier son épouse. —
L'époux nous a représenté son acte de naissance, celui du décès
de son père et l'acte de décès de sa mère, tous les trois délivrés par
le citoyen *Baudouin curé de Grignon*, à l'époque du quatorze
février mil Sept cens quatre-vingt onze, légalisés par la municipalité
dudit grignon. *Marie Agnès Ravier* est décédée en cette
commune le premier jour complémentaire an neuf. —
Et de *Anne Michelle Lerij* — âgée de
vingt trois — ans, née à *Aubervilliers* département de
la Seine — le neuvième jour du mois de Novembre mil
Sept cens soixante-dix huit demeurant à u dit *Aubervilliers* département
de la Seine — fille légitime de *michel Lerij* —
et de défunte *Jeanne Baptiste Bigot* son épouse, laquelle
est décédée en cette commune le six Avril mil Sept cens
quatre-vingt sept, ainsi qu'il appert par nos registres —

Les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications de mariages faites en cette commune le trente pluviose dernier à
l'heure de midi, et en suite. —

affichés aux termes de la loi

et —

le tout en forme; de

tous lesquels actes il a été donné lecture aux parties et aux témoins dénommés au dit acte. —



14
13

par moi Officier
public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage; l'un *Anne michelle Lerij*. —

l'autre *Philibert Grignon*. —

En présence de *Jean Grignon* — demeurant à Paris rue de la Trauerie
département de la Seine — profession de huissier priseur
âgé de trente six ans, frere de l'époux

De *Jean Louis Maréchal* — demeurant à *Aubervilliers*
département de la Seine — profession de Cordonnier. —
âgé de cinquante deux ans, ami de l'époux. —

De *Claude Lerij* — demeurant à *Aubervilliers*
département de la Seine — profession de charetier —
âgé de cinquante huit ans, Oncle de l'épouse. —

De *Claude Bordier* — demeurant à *Aubervilliers*
département de la Seine — profession de cultivateur
âgé de cinquante sept ans, l'un des témoins qui a attesté la naissance
de l'épouse. —

Après quoi, moi *Denis Nicolas Demars* Maire d'*Aubervilliers* —
faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de
la loi, lesdits époux sont unis en mariage; et ont, l'époux a déclaré ne
savoir signer, l'épouse et les témoins ont signé avec moi —
après lecture faite. —

Grignon *J. L. Maréchal* *G. Bordier*

Anne michelle Lerij *Claude Toussaint*

Demars Maire

Lerij

Mairie d'Aubervilliers.

Arrondissement communal de Saint Denis, Département de la Seine.

Du huitième jour du mois de germinal -
l'an d'ix de la République française.

N° 89

Carbone ACTE DE MARIAGE de Jean Pierre Abraham Carbonnier
Jean Pierre âgé de vingt un ans, né à Saint Denis
Abraham département de la Seine le douzeième Jour du mois de
Lépine mars, mil Sept cens quatre-vingt un profession de vigneron
Mme Mme demeurant à Stains département de la Seine
fils légitime de défunt Jean François Carbonnier, commissionnaire, lequel est décédé à la cidevant paroisse de Saint Marcel de Saint Denis, le quinze aout mil Sept cens quatre-vingt huit, suivant son acte de décès qui m'a été présenté en bonne et due forme. Et de Marie Louise Geneviève Couillard son épouse, cette dernière domiciliée en cette commune.

Et de Marie Marguerite Lepine âgée de vingt six ans, née à Aubervilliers département de la Seine le vingt deux du mois de Septembre mil Sept cens soixante Seize demeurant à Stains, depuis un an département de la Seine fille légitime de défunt Charles Lepine, décédé en cette commune le vingt trois Novembre mil Sept cens quatre-vingt cinq. Et de défunte Marie Catherine Durcrait son épouse, décédée à Sainte Marie en Chaux, département de la Haute Saône, le neuf Vendémiaire l'an neuf républicaine.

Les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications de mariages faites en cette commune le trente Ventose dernier à l'heure de midi et en suite affiché à la porte de la maison commune.

vu aussi un extrait de la publication des promesses du dit mariage faite à la commune de Stains le trente Ventose dernier délivré le sept du courant par le citoyen garde Maire de Stains.

affichés aux termes de la loi

et

le tout en forme; de

tous lesquels actes il a été donné lecture en présence des parties et des témoins dénommés au dit acte.



16

par moi Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage; l'un *Marie Marguerite Lepine*.

l'autre *Jean-Pierre-Abraham Carbonnier*.

En présence de *Jean Abraham Texier* demeurant à Stains

département de la Seine profession de Vigneron

âgé de quarante-sept ans, l'un des témoins qui a attesté la naissance de l'époux

De Nicolas Augustin Quemois demeurant à Stains

département de la Seine profession de Vigneron

âgé de ans

De Louis Fleurij demeurant à Aubervilliers

département de la Seine profession de cultivateur

âgé de soixante un ans, ami de l'épouse.

De Pierre Nicolas Vibert demeurant à Aubervilliers

département de la Seine profession de Boulanger

âgé de soixante ans, ami de l'épouse.

+ *de Pierre Haidon*, notre Secrétaire, âgé de soixante un ans

domicilié en cette commune, ami de l'épouse.

Après quoi, moi Denis Nicolas Demars Maire d'Aubervilliers, faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage; et ont l'époux et les témoins ont signé avec moi, l'épouse a déclaré ne savoir signer après lecture faite. — trois lignes rayées nulles et le renvoie approuvé.

P. Haidon *Jean-Pierre-Abraham Carbonnier*

Vibert *Jean-Pierre-Abraham Carbonnier*
Louis Fleurij

Demars Maire

Mairie d'Aubervilliers

Arrondissement communal de Saint Denis, département de la Seine.

*Du vingt — jour du mois de Floréal.
— l'an dix de la République française.*

N°. 9^r.
Coquerel ACTE DE MARIAGE de Pierre Coquerel, veuf de Marie
Geneviève Trouet âgé de quarante un ans, né à Aubervilliers
département de la Seine — le quinze ième Jour du mois de
Mai mil Sept cens soixante un profession de cultivateur -
demeurant à u dit aubervilliers département de la Seine —
lameCasterin fils légitime de Pierre Coquerel cultivateur et de défunte
Marie Louise Marlet son épouse, laquelle est décédée en
cette commune le dix neuf pluviose dernier. ~
marie Geneviève Trouet est aussi décédée en cette commune le.
vingt pluviose dernier, ainsi qu'il appert par nos registres. ~

Et de Edme Caterine Daix, fille _____ âgée de vingt cinq — ans, née à Taverny — département de Seine et Oise le vingt cinq du mois de Novembre Mil sept cens soixante dix^e demeurant à Aubervilliers — département de la Seine _____ fille légitime de Pierre Michel Daix, tonnelier et de défunte Marie Demontigny son épouse, laquelle est décédée au dit Taverny le deux prairial l'an six de la république, ainsi qu'il appert par son acte de décès qui nous a été représenté en bonne et due forme.

Les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications de mariages faites en cette commune le dix du présent mois de floréal, à l'heure de midi et ensuite affiché au lieu ordinaire - + Sept. - aprouvé le renvoie. ~

Vu aussi l'expédition des promesses de mariage extraite du registre des publications, délivrée hier sans opposition, par le citoyen hébert adjoint de taverny, légalisé par le sous préfet de Pontoise. — affichés aux termes de la loi

tous lesquels actes il a été donné lecture en présence des parties et des témoins d'enomnies au dit acte. —



par moi Officier
public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage; l'un *Edme*
Caterine Daix.

l'autre Pierre Coquerel. ~
En présence des citoyens Pierre Coquerel demeurant à Aubervilliers
département de la Seine _____ profession de cultivateur. ~
âgé de soixante douze ans, père de l'époux. ~

De François Robert Darenne — demeurant à Paris, faubourg —
martin N° 101. division de Bondy. — département de la Seine — profession de gazetier. —
âgé de quarante quatre ans, frère de l'épouse —

De Pierre Michel Daix _____ demeurant à Taverny -
département de Seine et Oise _____ profession de tonnelier. ~
âgé de cinquante huit ans. pere de l'épouse. ~

De Pierre Michel Daix _____ demeurant à u dit Taverny
département de Seine et Oise _____ profession de Vigneron
âgé de vingt six ans frere de l'épouse. —

Après quoi, moi *Denis Nicolas Demars* Maire d'Aubervilliers
fesant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de
la loi, lesdits époux sont unis en mariage ; et ont *l'époux, l'épouse et*
les témoins signé avec moi, à l'exception de pierre Coquerel-
pere de l'époux, qui a déclaré ne savoir signer après lecture
faite. — *Et me catheline Da*

jean au p'sime Jax.

$\rho_1 \rho_2 \dots$

J. S. Coopers Daresbury

Dewars Maine

le tout en forme; de



20

Mairie d'Aubervilliers.

Arrondissement communal de Saint Denis, département
de la Seine.

Du trente ième jour du mois de Messidor
l'an dix de la République française.

N° 10.

Bonneau ACTE DE MARIAGE de Michel Bonneau garçon majeur
Michel âgé de vingt trois ans, né à Aubervilliers
département de la Seine le vingt septième jour du mois de
Daniel Février mil sept cent soixante dix neuf profession de cultivateur
demeurant à dit Aubervilliers département de la Seine.
Marie Louise fils légitime de Jean Pierre Bonneau et de Thérèse Gabrielle
Trouet son épouse domiciliée en cette commune.

Et de Marie Louise Daniel fille majeure âgée de
vingt quatre ans, née à la Courneuve département de la
Seine le vingt ième du mois de Mars mil Sept
cent soixante dix huit demeurant à Aubervilliers département
de la Seine fille légitime de Jean Philippe
Daniel cultivateur domicilié à la Courneuve, et de
de junte Marie Françoise Cousin son épouse, décédée à la
dite Courneuve, le vingt Sept Mars mil Sept cent
quatre vingt huit.

Les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications de
mariages faites en cette commune et en celle de la Courneuve
le vingt deux Messidor présent mois, ensuite

affichés aux termes de la loi

et

le tout en forme; de

tous lesquels actes il a été donné lecture en présence des parties
et des témoins dénommés au dit acte.

par moi Officier

public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage; l'un Marie Louise
Daniel.

l'autre Michel Bonneau.

En présence de Jean Pierre Bonneau demeurant à Aubervilliers
département de la Seine profession de cultivateur
âgé de cinquante ans, père de l'épouse.

De Michel Rayet demeurant à Aubervilliers
département de la Seine profession de cultivateur
âgé de quarante quatre ans, l'un des témoins qui a attesté la naissance
de l'épouse. De Jean Philippe Daniel demeurant à la Courneuve
département de la Seine profession de cultivateur
âgé de cinquante deux ans, père de l'épouse.

De Etienne Lucien Cousin demeurant à la Courneuve
département de la Seine profession de cultivateur
âgé de trente cinq ans, l'un des témoins qui a attesté la naissance
de l'épouse.

Après quoi, moi Denis Nicolas Demar Maire d'Aubervilliers.
faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de
la loi, lesdits époux sont unis en mariage; et ont l'époux, l'épouse et
Michel Rayet déclaré ne savoir signer, les autres témoins
ont signé avec moi après lecture faite.

Jean Pierre Bonneau Daniel

Etienne E. Cousin Louet

Demar Maire

Mairie d'Aubervilliers.

Arrondissement communal de Saint Denis, département
de la Seine -

Du vingt un ième jour du mois de thermidor
l'an dix de la République française.

N°. 11

Grimprel ACTE DE MARIAGE de Jacques Christophe Grimpel.
fils mineur — âgé de dix neuf — ans, né à Aubervilliers
département de la Seine — le trente un — du mois de
Juillet mil sept cens quatre vingt trois profession de Journalier.
demeurant à Aubervilliers — département de la Seine —
fille légitime d'Antoine Lucien Grimpel et de sa femme.
Marie Marguerite Cousin son épouse, laquelle est décédée en
cette commune le quinze Novembre mil sept cens quatre vingt
quatre. ainsi qu'il appert par nos registres des actes civils.

Et de Marie Ferrand — âgée de
vingt trois — ans, née à Villon — département de
Lyonne — le vingt neuf du mois de Juin mil sept
cens soixante dix neuf — demeurant à Aubervilliers — département
de la Seine — fille légitime de défunt Théodore
Ferrand manourrier et de sa femme Marie Anne Sire Jean —
tous les deux décédés au dit Villon, suivant leurs actes de décès
qui nous ont été représentés ainsi que l'acte de naissance de l'épouse
le tout en bonne et due forme.

Les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications de
mariages faites en cette commune le dimanche troisième thermidor
présent mois à l'heure de midi et ensuite affiché au terme de la loi.

L'époux et l'épouse ici présent ont reconnus en notre présence
et en celle des témoins soussignés, que Marie Antoinette, fille naturelle
de Marie Ferrand, née en cette commune le sept floréal an dix ainsi
qu'il appert par nos Registres, et en suite déposée à la maison de
secours de Paris, dite la Bourbe, provient de leurs œuvres, qu'ils
affichées aux termes de la loi la reconnaissent pour leur fille, et qu'ils
la légitime en cette qualité par le présent acte, du consentement
du citoyen Antoine Lucien Grimpel père de l'époux.

et ————— le tout en forme; de

tous lesquels actes il a été donné lecture en présence des parties et
des témoins dénommés au dit acte. —



dore
MB

par moi Officier

public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage; l'un Marie Ferrand

l'autre Jacques Christophe Grimpel. —

En présence d'Antoine Lucien Grimpel demeurant à Aubervilliers —
département de la Seine — profession de Journalier —
âgé de quarante cinq ans édeneur — père de l'époux. —

De Laurent Cousin ————— demeurant à Aubervilliers —
département de la Seine ————— profession de Cabaretier —
âgé de trente cinq ans, Oncle maternelle de l'époux. —

De Etienne Julien Dupont ————— demeurant à Aubervilliers —
département de la Seine ————— profession de Cabaretier traiteur
âgé de quarante quatre ans, ami de l'épouse. —

De Jean Antoine Lapieque ————— demeurant à Aubervilliers —
département de la Seine ————— profession de Cordonnier —
âgé de vingt trois ans, ami de l'épouse. —

Après quoi, moi Denis Nicolas Demars Maire d'Aubervilliers. —
faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de
la loi, lesdits époux sont unis en mariage; et ont l'époux et l'épouse
déclarés ne savoir signer, les témoins ont signé avec
moi après lecture forte.

Le 24 juillet 1793
Denis Nicolas Demars Maire



24

MAIRIE d'Aubervilliers.

Arrondissement communal de saint Denis, département
de la Seine.Du dix neufième jour du mois de Fructidor
l'an dix de la République française.N°. 12^e.

Legendre ACTE DE MARIAGE de Michel Legendre, veuf de Marie Claude Danquechin âgé de quarante sept ans, né à Aubervilliers département de la Seine — le quatreième jour du mois de Juillet mil Sept cens cinquante cinq profession de cultivateur Poisson demeurant au dit aubervilliers département de la Seine — *Mme Geniviere* fils légitime de défunt Antoine Legendre aussi cultivateur et de défunte Marie Marguerite Meziere tous les deux décédés en cette commune.

Et de Marie Geniviere Poisson — âgée de vingt six ans, née à Aubervilliers département de la Seine — le huitième jour du mois de Novembre mil sept cens soixante seize demeurant au dit aubervilliers département de la Seine — fille légitime de christophe Poisson cultivateur et de défunte Caterine Véronique Dupuis son épouse, laquelle est décédée en cette commune le huit avril mil Sept cens quatre vingt un.

Les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications de mariages faites en cette commune le quatre du présent mois à l'heure de midi et ensuite affiché à la porte de la maison commune.

affichés aux termes de la loi

et ————— le tout en forme; de

tous lesquels actes il a été donné lecture en présence des parties et des témoins dénommés au dit acte.

par moi Officier

public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage; l'un *Marie Geniviere Poisson*.l'autre *Michel Legendre*.En présence de *Louis gilles Legendre* demeurant à Aubervilliers — département de la Seine — profession de cultivateur âgé de quarante cinq ans frère de l'époux.De *George Legendre* ————— demeurant à Aubervilliers — département de la Seine — profession de charetier âgé de quarante un ans, frère de l'époux.De *Christophe Poisson* ————— demeurant à Aubervilliers — département de la Seine — profession de cultivateur âgé de soixante trois ans, père de l'épouse.De *Jacques christophe Poisson* demeurant à Aubervilliers — département de la Seine — profession de cultivateur âgé de trente ans et sept mois, frère de l'épouse.Et de *Louis honore Poisson* demeurant aussi à Aubervilliers — profession de cultivateur, âgé de vingt huit ans, frère de l'épouse.

Après quoi, moi *Denis Nicolas Demar* Maire d'Aubervilliers — faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage; et ont l'époux, ses deux témoins et le père de l'épouse déclaré ne savoir signer; l'épouse et ses deux frères ont signé avec moi, après lecture faite.

Marie Geniviere Poisson
*Augustin thierry Poisson**Demar Maire*
Poisson Louis honore Poisson

Repertoire ou Table alphabétique des ~
mariages de la commune d'Aubervilliers pour ~
l'an dix de la république. ~

	A.	
Aurrij Louis Simon, fils de défunt Louis et de Marie Geneviève Hemet âgé de 26 ans. Marié avec Jeanne Françoise Gendarme, fils de défunt Jean Pierre et de défunte Geneviève Françoise Boudier, âgée de 23 ans	27 Nivose.	
Bonneau Michel fils de Jean Pierre et de Thérèse Gabrielle Trouet âgé de 23 ans. Marié avec Marie Louise Daniel, fille de Jean Philippe et de défunte Marie Françoise Cousin âgée de 24 ans	30 messidor.	
Bordier Louis Jacques, fils de Jacques et de défunte Victoire Michelle Dumoustier âgée de 40 ans. Marié avec Françoise Adélaïde Nicole Boucher fille de Louis Claude Boucher et de Marie Jeanne Bidault, âgée de 28 ans.	30 brumaire.	
Bordier Pierre Richard, fils de Claude et de défunte Marie Catherine Fleurij, âgée de 22 ans Marié avec Marie Louise Degraeve fille de Jacques Nicolas et de Marie Louise Grimpel âgée de 21	17 pluviose.	
C.		
Carbonnier Jean Pierre Abraham, fils de défunt Jean François et de Marie Louise Geneviève Couillard âgé de 21 ans. Marié avec Marie Marguerite Lepine, fille de défunt Charles et de défunte Marie Catherine Durociet, âgée 26.	8 germinal.	
Coquet Pierre, veuf de Marie Geneviève Trouet, fils de Pierre et de défunte Marie Louise Marlet. Marié avec Edme Catherine Daix fille de Pierre Michel et de défunte Marie Demontigny âgée de 25 ans, et l'époux 41.	20 floréal.	

Cousin Henry, fils de défunt Jacques et de défunte Marie
generviere Legendre, âgé de 23 ans. Marié avec
Marie Anne Begat, fille de défunt Blaise
et de défunte Reine Defrance, âgée de 23 ans.

D

Defresne Jean Antoine, veuf de Marie generviere ~
Boudier, fils de défunt Antoine et de défunte
marie françoise Meziere âgé de 38 ans. Marié
avec Marie Toussainte Demars, fille de défunt
Etienne et de défunte Marie Laurence Fleurij
âgée de 25 ans.

Frime

Nivôse

G.

Grignon Philibert, veuf de Marie Agnès Rayier, fils
de défunt René et de défunte françoise ferrier
âgé de 51 ans. Marié avec Anne Michelle Lery,
fille de Michel et de défunte Jeanne Baptiste Bigot
âgée de 23 ans.

Ventôse

Grimprel Jacques christophe, fils d'antoine ~
Lucien et de défunte marie Marguerite
Cousin âgée de dix 9 ans. Marié avec marie
Ferrand, fille de défunt Théodore et de défunte
Marie Anne Siregent âgée de 23 ans.

Therm

L.

Legendre Michel, veuf de marie Claude Danque-
zchin, fils de défunt Antoine et de défunte
marie Marguerite Meziere, âgée de 47 ans.
Marié avec Marie generviere Poisson fille
de christophe et de défunte Caterine Véronique
Dupuis, âgée de 26 ans.

Fructu

Lelièvre christophe, fils d'alexis et de marie
Caterine Demars âgé de 29 ans. Marié
avec marie Caterine Levaux fille de
Jean François et de défunte marie Caterine
Cousin âgée de 22 ans.

Bruma

Le total des Mariages de l'an dix
est de douze ~

Table tirée du Registre des publications des
Mariages, de ceux qui ne l'ont pas été en cette
commune dans le courant de l'an dix.

Alloij Jean Marie Philippe, fils de Jean Baptis-
et de Simone Bouillard âgé de 27 ans 9 mois.
Avec marie Anne Antoinette Keller fille de
défunt Jean et de Louise Girault, âgée de 21 ans
2. mariés à Saint Denis dans le courant de
prairial an dix en prairial.

Burteaut François Joseph, fils de Jean Baptiste
et de défunte Elizabeth Drouet, âgé de 39 ans
veuf de marie Catherine Dellie. Avec
marie generviere Huon, fille de Jacques et de
marie generviere Troussenache, âgée de 21 ans
mariés à Paris sur le 6^e arrondissement division
des Graveliers en Ventose.

Legendre Louis gilles, veuf de marie generviere ~
Rayier, fils de défunt Antoine et de défunte
marie Marguerite Meziere, âgée de 45 ans.
Avec marie Adelaidé Leenier, fille d'Etienne
et de défunte marie Caterine Bertaut âgée
de 22 ans 5 mois, mariés à Montmartre, en
messidor an dix en messidor.

Le total des publications est de trois.



LIBERTÉ
ÉGALITÉ

DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

ARRONDISSEMENT communal de Saint Denis.

DOUBLE REGISTRE

DES ACTES DE MARIAGE ET DE DIVORCE.

DE LA COMMUNE d'*au bonheur*

AN X I.

De l'Imprimerie des ANNALES DES ARTS ET MANUFACTURES,
rue J.-J. Rousseau, N° II.

AN XI DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le présent Registre, contenant ~~Vingt~~^{Quarante} feuillets, servira pendant l'an XI à l'inscription des actes de Mariage et de Divorce de la commune d'Aubervilliers comprise dans l'Arrondissement communal de ~~Deuil~~^{Seine} Département de la Seine ; savoir : ~~Vingt~~^{Quarante} feuillets pour les actes de Mariage, et ~~Dix~~^{Quarante} feuillets pour les actes de Divorce, à l'effet de quoi il a été coté par premier et dernier, et paraphé sur chaque feuillet, par moi Sous-Préfet dudit Arrondissement, soussigné.

A ^{an} Deux cent trente et ^{go} jour du mois de ~~Janvier~~
l'an ~~Dix~~^{Quarante} de la République française.

MODELE D'ACTE DE MARIAGE. (*)

ACTE DE MARIAGE de
à _____ départment d _____ âgé de _____ ans, né _____
an _____ profession de _____ demeurant à _____ du mois de _____
fils _____ de _____ demeurant à _____ départment d _____
et de _____ (Il faut énoncer si le père et la mère sont vivans, ou si l'un des deux
ou tous deux sont décédés);
Et de _____ âgée de _____ ans, née à _____ départment
d _____ le _____ du mois d _____ an _____ demeurant à _____
départment d _____ fille (Il faut énoncer si les époux sont majeurs ou mineurs)
de _____ d _____ demeurant à _____ départment
d _____ et de _____

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications de mariage faites à (Les publications doivent être faites pour les majeurs, dans leur domicile actuel; pour les mineurs, au domicile de leurs père et mère, ou, s'ils sont morts ou interdits, au lieu où s'est tenue l'assemblée de parents pour autoriser le mariage; on doit relater la date de tous les actes énoncés. — Si les époux sont mineurs, ou seulement l'un d'eux, il faut le consentement du père, s'il est vivant; de la mère, s'il est mort ou interdit; d'une assemblée de famille tenue selon la loi, s'il n'y a ni père ni mère. — Les actes de consentement doivent être énoncés; ils peuvent être donnés par le père ou la mère présents, ou par acte authentique. — S'il y a eu opposition, il faut mentionner la main-levée, et l'acte ou jugement qui l'a donnée) et affichés aux termes de la loi et (Les actes de naissance des époux; le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi).

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un
l'autre

En présence de _____ demeurant à _____ départment d _____
profession de _____ âgé de _____
De _____ demeurant à _____ départment d _____
profession de _____ âgé de _____
De _____ demeurant à _____ départment d _____
profession de _____ âgé de _____
Et de _____ demeurant à _____ départment d _____
profession de _____ âgé de (Il faut énoncer si les témoins sont parents, et à quel degré).
Après quoi, moi, Maire d _____ faisant les fonctions
d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage.
Et ont, lesdits époux et témoins (Il sera fait mention si les époux et témoins ont signé, ou s'ils ne le savent pas. — Si les père et mère sont présents et savent signer, ils le feront; s'ils ne le savent pas, il en sera fait mention), signé avec moi.

(*) L'âge requis pour le mariage est quinze ans pour les hommes, et treize ans pour les femmes.

Deuil
D.M.



MAIRIE de Aubervilliers.

Arrondissement communal de Saint Denis, département
de la Seine.

Du dix neufième, jour du mois de Vendémiaire
an onze de la République française.

No. I^o ACTE DE MARIAGE de Guillaume Ludot, fils
majeur — âgé de trente uns ans, né à Paris
département de la Seine le trente ième du mois de
Guillaume d'octobre mil Sept cens soixante onze profession de employé
demeurant à Paris — département de la Seine
fils légitime de défunt Sébastien Ludot et de défunte marie
Françoise Decrouen son épouse, tous les deux décédés sur la cité de
paroisse de Saint Etienne Dumont de Paris, le dit Ludot le vingt sept
Avril mil Sept cens Soixante onze; et la dite Decrouen le trente
Avril mil Sept cens Soixante Seize.
L'époux est né sur la même paroisse de Saint Etienne Dumont le
Trente Octobre mil Sept cens Soixante onze.
Et de Françoise Charlotte Lecomte, fille mineure âgée de
dix neuf — ans, née à Aubervilliers — département de
la Seine — le dix huit ième du mois de Août mil Sept
cens quatre-vingt trois — demeurant à Aubervilliers — département
de la Seine — fille légitime de défunt Jean Louis
Lecomte et de marie anglaise Baudieu son épouse.
Le dit Jean Louis Lecomte est décédé en cette commune
le quatre Vendémiaire l'an cinq de la république.

Les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications de
mariages faîtes en cette commune le dix-sept Vendémiaire
présent mois, à l'heure de midi.

Vu l'expédition de la publication du dit mariage faîte à
Paris le onze Vendémiaire présent mois, délivrée par le secrétaire
commis de l'état civil du douze ième arrondissement, délivrée
sans opposition.

affichés aux termes de la loi

et

le tout en forme;

tous lesquels actes il a été donné lecture en présence des
parties et des témoins



par moi officier

public aux termes de la loi.

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage, l'un Françoise
Charlotte Lecomte. —

l'autre Guillaume Ludot. —

En présence de guillaume auradoux demeurant à paris rue quinquagaine
département de la Seine — profession de employé à la mariee
âgé de soixante ans, oncle maternel de l'épouse.

De Henry Leinsard — demeurant à paris rue des fosses Victor
Bernard. — profession de employé, au port saint
bernard, âgé de soixante dix ans, aussi oncle maternel de l'épouse. —

De Marie Angélique Baudieu demeurant à Aubervilliers
département de la Seine — profession de —
âgé de trente neuf ans, mère de l'épouse, consentante dudit mariage.

De Jean Malmanche Naudon demeurant à Aubervilliers
département de la Seine — profession de perruquier —
âgé de trente neuf ans, beau père de l'épouse. —

Et de Côme Nicolas Baudieu, menuisier demeurant à Paris
au dumaire, section des gravelliers, oncle maternel de l'épouse
âgé de quarante deux ans. —

Après quoi, moi Denis Nicolas Demars Maire d'Aubervilliers
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de
la loi, lesdits époux sont unis en mariage; et ont les époux et les témoins
signé, avec moi après lecture faite. — + onze u mot rajé
et le renvoie aprouré. —

(Signature) (Signature) Françoise Charlotte Lecomte
Lansart
Auradoux
Baudieu
Naudon
Lacruix
Demars Maire



Mairie de Aubervilliers. —

Arrondissement communal de Saint Denis, département de la Seine.

Du quatre ième - jour du mois de Brumaire
l'an onze de la République française.

No. 2 ACTE DE MARIAGE de Jean Thomas Mortet, fils
majeur ————— âgé de trente un — ans, né à La chapelle
département de la Seine ————— le sixième jour du mois de
Novembre mil Sept cens soixante onze profession de Boulanger
demeurant à La chapelle ————— département de la Seine —————
fils légitime, de défunt Jean Mortet Boulanger et de
Anne Crete son épouse yci présente. —
Le dit Jean mortet est décédé à La chapelle le quatre
messidor tan neuf de la république, suivant son acte de
décès qui nous a été représenté, ainsi que l'acte de naissance
du dit mortet, le tout en bonne et due forme. —
Et de Marie Catherine Rosalie David, fille majeure âgée de
vingt un — ans, née à Aubervilliers ————— département de
la Seine ————— le huitième Jour du mois de Juillet mil sept
cens quatre-vingt un demeurant à Aubervilliers ————— département
de la Seine ————— fille légitime de Denis-Simon
David cabaretier et de Marie Denise Furiet son épouse,
tous les deux existans. —

Les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications à mariages faites en cette commune le dix huit vendémiaire dernier à l'heure de midi. et aussi en la commune de la chapelle le dit jour dix huit vendémiaire dernier suivant l'expédition de la lette de publication des promesses de mariage délivrée le trois du courant par l'adjoint du maire, sans aucune opposition au dit mariage. Signé Ruelle affichés aux termes de la loi

e1

Je tout en forme; de

tous lesquels actes il a été donné lecture en présence des parties et des témoins. —

public aux termes de la loi.

par moi officier

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage , l'un Marie
Caterine Rosalie David.

l'autre Jean Thomas Mortet. —

En présence de Jean Augustin Mortet, demeurant à La chapelle -
département de la Seine _____ profession de Epicier -
âgé de trente ans. frere de l'épouse .

De Jacques Mathieu Lapretée demeurant à La chapelle -
département de la Seine _____ profession de marchand Boucher -
âgé de quarante trois ans, beau frère de l'époux. —

De Denis Simon David — demeurant à Aubervilliers.
département de la Seine — profession de Cabaretier —
âgé de quarante huit ans, pere de L'épouse. —

De Louis David _____ demeurant à Aubervilliers -
département de la seine _____ profession de Cabaretier -
âgé de cinquante quatre ans, Oncle de l'épouse. -

Et de Louis Theodore David, maçon d' domicilié en cette commune, âgé de quarante trois ans, Oncle de l'épouse. —

Après quoi, moi Denis Nicolas Demars Maire d'Aubervilliers, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage; et ont l'époux, l'épouse et leurs témoins signé avec moi, à l'exception de Louis Théodore David qui a déclaré ne savoir signer après lecture faite.

Rose David Mortley mortley
Japprett simon David jworld
Louis David ~~paris~~
Gervais Doux Vibert
Demass Mairie

MAIRIE de Aubervilliers
Arrondissement communal de Saint Denis d'arrondissement de la Seine

Du sixième jour du mois de brumaire
an onze de la République française.

No. 3^e ACTE DE MARIAGE de Christophe Degrave, fils
majeur âgé de vingt quatre ans, né à Aubervilliers
département de la Seine. — le troisième jour du mois de
Décembre mil sept cent soixante-dix huit profession de cultivateur
demeurant au dit Aubervilliers département de la Seine. —
fils légitime de Christophe Degrave cultivateur et de
désunie Marie Jeanne gravier son épouse domiciliée
en cette commune.
La dite Marie Jeanne gravier est décédée en cette
commune le douze Mars mil Sept cent quatre-vingt
dix, ainsi qu'il appert par nos registres. —
Et de Marie Paterine Thérèse David, fille majeure âgée de
vingt trois ans, née à Aubervilliers — département de
la Seine — le quinzième jour du mois de Octobre mil
Sept cent soixante-dix-neuf demeurant au dit Aubervilliers département
de la Seine — fille légitime de défunt Louis
David et d'Anne Marchand son épouse, le dit Louis
David est décédé en cette commune le douze Octobre mil
Sept cent quatre vingt trois. —

Les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications de
mariages faites en cette commune le dimanche vingt trois
Brumaire de l'an.

L'époux et l'épouse ici présents reconnaissent en présence
des témoins dénommés au dit acte, que Laurence Antoine
née en cette commune le cinquième jour complémentaire l'an
conscinée sur nos registres à l'époque du premier Vendémiaire
l'an onze, est réellement leur fille, qu'ils la reconnaissent en
affichés aux termes de la loi cette qualité et qu'ils la légitime
par le présent acte. —

et —

le tout en forme; de

tous lesquels actes il a été donné lecture en présence des
parties et des témoins ci-après dénommés au dit acte.



33

par moi officier
public aux termes de la loi.

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie —
Catherine Thérèse David. —

l'autre Christophe Degrave. —

En présence des citoyens Guillaume Degrave demeurant à Aubervilliers
département de la Seine — profession de Journalier
âgé de cinquante cinq ans Oncle de l'époux. —

De Jacques Nicolas Degrave demeurant à Aubervilliers
département de la Seine — profession de cultivateur
âgé de quarante sept ans, cousin issus de germain de l'époux.

De Pierre David — demeurant à Aubervilliers
département de la Seine — profession de Journalier
âgé de vingt un an, frère de l'épouse. —

De Jean Enault — demeurant à Aubervilliers
département de la Seine — profession de cultivateur
âgé de cinquante neuf ans, Oncle de l'épouse. —

Après quoi, moi Denis Nicolas Demars Maire d'Aubervilliers
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de
la loi, lesdits époux sont unis en mariage; et ont l'époux, l'épouse et
Jean Enault signé avec moi, les autres témoins ont
déclaré ne savoir signer après lecture faite.

Christophe Degrave Catherine David

Jean Enault J. A. N. David

Denars Maire

Mairie de Aubervilliers.

Arrondissement communal de Saint Denis, département de la Seine.

Du quinze ième jour du mois de frimaire
l'an onze de la République française.

N° 4^e ACTE DE MARIAGE de Louis Etienne Meziere
Meziere fils majeur âgé de vingt cinq ans, né à Aubervilliers
département de la Seine — le six ième du mois de
septembre mil sept cent soixante dix sept profession de maçon
demeurant à Aubervilliers — département de la Seine.
Bordier fils légitime de Claude Meziere ancien cultivateur
et de Marie Agathe Sivot son épouse domiciliés —
en cette commune. —

Et de Marie Louise Bordier, fille majeure, âgée de
vingt trois ans, née à Aubervilliers — département de
la Seine — le six ième jour du mois de septembre mil
sept cent soixante dix neuf demeurant à Aubervilliers département
de la Seine — fille légitime de Pierre François
Bordier, fruitier et de Marie Geneviève Françoise
Raisin son épouse domiciliés en cette commune.

Les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications
de mariages faites en cette commune le sept frimaire pré-
sent mois à l'heure de midi et en suite —

affichés aux termes de la loi —

et —

le tout en forme;

tous lesquels actes il a été donné lecture en présence des
parties et des témoins dénommés au dit acte



35

par moi officier
public aux termes de la loi.

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie
Louise Bordier. —
l'autre Louis Etienne Meziere. —

En présence Claude Meziere demeurant à Aubervilliers
département de la Seine — profession de ancien cultivateur
âgé de soixante deux ans, père de l'épouse. —

De Louis Christophe Sivot demeurant à Aubervilliers —
département de la Seine — profession de cultivateur —
âgé de cinquante un ans, Oncle maternel de l'épouse. —

De Pierre Meziere — demeurant à Aubervilliers —
département de la Seine — profession de batteur en grange —
âgé de cinquante quatre ans, Oncle de l'épouse. —

De Pierre François Bordier demeurant à Aubervilliers —
département de la Seine — profession de fruitier —
âgé de soixante un ans, père de l'épouse. —

Et de Jean Laurent Bordier, domicilié en cette
commune, maçon, âgé de cinquante deux ans, Oncle
de l'épouse. —

Après quoi, moi Denis Nicolas Demars Maire d'Aubervilliers
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de
la loi, lesdits époux sont unis en mariage; et ont l'époux, l'épouse
et leurs témoins signé avec moi, après lecture
faite. —

Pierre Meziere
Louis Etienne Meziere

Marie Louise Bordier Pierre François Bordier
Claude Meziere Louis Christophe Sivot

J. J. BOPDILL
Louis Christophe Meziere
Demars Maire

MAIRIE de Aubervilliers.
Arrondissement communal de Saint Denis département de la Seine

Du trente ième jour du mois de frimaire
an onze de la République française.

No. 59. ACTE DE MARIAGE de Hilaire Delaitre, veuf de Marie Anne Maurij âgé de trente deux ans, né à Aubervilliers, département de la Seine — le dixième jour du mois de février mil Sept cens soixante dix profession de Maréchal demeurant au dit Aubervilliers département de la Seine — fils légitime de Hilaire Delaitre, maréchal et de défunte Marie Jeanne Madelene Elizabeth Marquian son épouse, laquelle est décédée en cette commune le dix huit février mil Sept cens soixante dix huit comme il appert par nos registres. —

Et de Marie Jeanne Bidault, fille majeure âgée de vingt sept ans, née à Aubervilliers — département de la Seine — le vingt quatre du mois de mai mil Sept cens soixante quinze demeurant à Aubervilliers département

de la Seine — fille légitime de défunt Anne François Bidault Jardinier et de Marie Gravier son épouse le dit Anne François Bidault est décédé le dix Sept floréal l'an dix de la république, à Creil Courré, arrondissement communal de Creil département d'Eure et Loire, comme il appert par son acte de décès.

Les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications de mariages faites en cette commune le deux Brumaire l'an onze à l'heure de midi. et en suite. —

affichés aux termes de la loi sans qu'il ait été formée d'opposition au dit mariage

et le tout en forme; de

tous lesquels actes il a été donné lecture en présence des parties et des témoins dénommés au dit acte.



37

par moi officier public aux termes de la loi.

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Jeanne Bidault. — l'autre Hilaire Delaitre. —

En présence d'Hilaire Delaitre — demeurant à Aubervilliers — département de la Seine — profession de Maréchal —

âgé de soixante dix huit ans, père de l'épouse —

De Guillaume Fontaine — demeurant à Aubervilliers — département de la Seine — profession de Maréchal —

âgé de quarante quatre ans, frere maternelle de l'épouse —

De Jean Baptiste Bidault — demeurant à Aubervilliers — département de la Seine — profession de cultivateur —

âgé de soixante quatre ans, Oncle de l'épouse —

De Jean Nicolas Bordier — demeurant à Aubervilliers — département de la Seine — profession de Peintre —

âgé de quarante quatre ans, l'un des témoins qui a attesté la naissance — de l'épouse. —

Et de Christophe Degrave, cultivateur âgé de cinquante ans domicilié en cette commune, ami de l'épouse. —

Après quoi, moi Denis Nicolas Demars Maire d'Aubervilliers, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage; et ont l'épouse, l'épouse et les témoins signé avec moi, à l'exception de Jean Baptiste Bidault qui a déclaré ne savoir signer après lecture faite. —

Hilaire Delaitre No⁹ 10^{me} Jeannie Bidaut
Hilaire Delaitre
Christophe Degrave
J. N. Bordier
Demars Maire

MAIRIE de Aubervilliers. ~
Arrondissement communal de Saint Denis, département de la
Seine. ~

Du vingt un ième jour du mois de Nivose
l'an onze de la République française.

No. 6 ACTE DE MARIAGE de Pierre Mazier fils —
majeur — âgé de trente trois ans, né à Bessancourt
département de Seine et Oise le dix ième Jour du mois de
Pierre décembre mil sept cens soixante neuf profession de marchand devi
demeurant à Bessancourt — département de Seine et Oise
Boudier fils légitime de défunt françois Mazier marchand Bou:
cher et de Jeanne Blanquet son épouse, cette dernière
Mme Nicolle domiciliée en cette commune. ~
Le dit françois Mazier est décédé au dit Bessancourt
le cinq décembre mil sept cens soixante quinze, suivant
son acte de décès, en bonne et due forme. ~
Et de Marie Nicolle Boudier, fille majeure âgée de
vingt quatre ans, née à Aubervilliers — département de
la Seine — le vingt — du mois de Septembre mil
sept cens soixante dix huit demeurant au dit Aubervilliers département
de la Seine — fille légitime de défunt Antoine
Boudier cultivateur et de défunte marie Thérèse Pellier
Son épouse, tous les deux décédés en cette commune, ainsi
qu'il appert par nos registres. ~

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de
mariages faites le vingt un frimaire dernier à la commune ~
de Bessancourt, par le citoyen Blanzy, Maire suivant un
extrait de la publication qui nous a été remis en bonne et due
forme ~ Et en cette d'Aubervilliers le douze Nivose présent mois à
l'heure de midi, par moi Maire soussigné, sans qu'il ai été
formée d'opposition au dit mariage.
affichés aux termes de la loi

et

le tout en forme; de

tous lesquels actes il a été donné lecture en présence des
parties et des témoins dénommés au dit Acte



par moi officier

public aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie
Nicolle Boudier ~
l'autre Pierre Mazier. ~

En présence de Claude françois Mazier demeurant à Aubervilliers
département de la Seine — profession de Boucher
âgé de trente cinq ans, frere de l'épouse

De ament Mazier — demeurant à Besancourt
département de Seine et Oise profession de cultivateur
âgé de trente quatre ans, frere de l'épouse

De Antoine Boudier — demeurant à Aubervilliers ~
département de la Seine — profession de cultivateur
âgé de vingt sept ans, frere de l'épouse ..

De Paul Boudier — demeurant à Aubervilliers
département de la Seine — profession de cultivateur
âgé de vingt deux ans. frere de l'épouse ..

Et de Pierre Pellier demeurant à Aubervilliers, cultiva:
teur âgé de soixante un ans. Oncle maternel de l'épouse. ~

Après quoi, moi Denis Nicolas Demars, Maire d'Aubervilliers ~
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de
la loi, lesdits époux sont unis en mariage; et ont l'époux, l'épouse et
leurs témoins, signé avec moi après lecture faite. ~

P. C. Mazier. / s. Boudier
Marie Nicolle Boudier

Sébastien Marie Mazier Antoine Boudier
Claude Boudier

Demars Maire

MAIRIE d'Aubervilliers
Arrondissement communal de St. Denis Département de la Seine

Du Vingt troisième jour du mois de Ventose
l'an Onze de la République française.

N° 7 ACTE DE MARIAGE de Jean Pagi ve de Marie Louise Pagi Piagé + âgé de trente sept ans, né à Mauzac département de la haute Garonne le quatorze du mois de Janvier mil Sept Cent Soixante six profession de M. de Bapte demeurant à Aubervilliers département de la Seine Dubret fils naturel de Jean Pagi et de Geraudie Chatier Suzanne ^{fille} Maire + décédée à dans la Commune de St. Denis le Dix huit Brumaire de l'an Onze, suivant l'acte de décès signé Loret, et égalisé par le Souppel de St. Denis, le Dix huit ventose présent Mois signé Du et de Suzanne françoise Dubret fille Majeure âgée de trente deux ans, née à Villiers le Sec 9^e département de Seine et Oise le Vingt deux du mois de Septembre mil Sept Soixante Onze demeurant à Aubervilliers département de la Seine journalière fille légitime de défunt Jean Dubret Berger, décédé dans la Commune de St. Denis suivant l'acte de décès qui nous a été délivré à bonne forme et de défunte Marie Reine Boucher en cette commune le seize Vendémiaire de l'an neut. Les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications de mariages faites en cette Commune le quinze Ventose, onze a l'heure de Midy, et en Justice

affichés aux termes de la loi, sans qu'il ait été formée d'opposition audit mariage

et

le tout en forme;

tous lesquels actes il a été donné lecture ^{en présence des parties, et des témoins dénommés audit acte}



par moi officier

public aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un Suzanne françoise Dubret

l'autre Jean Pagi

En présence de Nicolas Degrave demeurant à Aubervilliers

département de la Seine profession de Cultivateur

âgé de quarante deux ans ami de l'épouse

De Antoine Trouet demeurant à Aubervilliers

département de la Seine profession de Cultivateur

âgé de quarante trois ans ami de l'épouse

De François Maire demeurant à Aubervilliers

département de la Seine profession de Boucher

âgé de trente cinq ans ami de l'épouse

De Jean Louis ~~Coumar~~

département de la Seine profession de Cordonnier

âgé de cinquante deux ans ami de l'épouse

Le Marechal approuve le renvoi

Après quoi, moi Nicolas Demar Maire d'Aubervilliers

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de

la loi, lesdits époux sont unis en mariage; et ont déclaré ne l'avoir

signé, les témoins ont signé avec moi

après lecture faite par le Marechal

Antoine Degrave

François Maire

Quinet Demar Maire

Mairie d'Aubervilliers
Arrondissement communal de St-Denis Département de la Seine

Du trentième — jour du mois de Ventose
an de la République française.

N° 8 ACTE DE MARIAGE de Louis Joly fils
Joly Majeure âgé de trente ans, né à St-Denis
département de la Seine le vingt trois du mois de
juin etant mil sept cent quatre vingt trois profession de Journaliste
demeurant à Aubervilliers département de la Seine
fils d'Hubert Joly, existant dans le Département
Martean Jean et Marie, et de Geneviève Petrouille
M. Michelle Je cède à St-Denis le vingt trois, l'an mil
Sept cent quatre vingt trois

Et de Marie Michelle Martean veuve de Jean Bon
toujours Degraze, née à la Courneuve
âgée de trente un ans, née à la Courneuve
demeurant à Aubervilliers département
de la Seine, fille Guillaume Martean, et
de défunte Michelle Parquet, son épouse
qui est décédée à l'hospice de Sainte-Croix le vingt trois de
l'an mil Sept cent quatre vingt trois en l'année
Les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications de
mariages faits en cette commune le six huit
Ventose l'an ouze de la République et en
suite

affichés aux termes de la loi
dans quinze jours
d'opposition au dit mariage

et le tout en forme; de

tous lesquels actes il a été donné lecture
en présence de témoins, et parties dénoncées au dit acte

par moi officier

public aux termes de la loi.

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Michelle
Martean, domicilié en cette Commune
l'autre, Louis Joly
En présence Pierre Coquerel demeurant à Aubervilliers
département de la Seine profession de cultivateur
âgé de soixante quatorze, a déclaré ne savoir signer
De Pierre Coquerel fils demeurant à Aubervilliers
département de la Seine profession de cultivateur
âgé de quarante deux ans tous deux amis de l'épouse
De Jean Louis Mercier demeurant à Aubervilliers
département de la Seine profession de cultivateur
âgé de trente six ans il a déclaré ne savoir signer
De Jacques Néard Martean demeurant à St-Denis
département de la Seine profession de Journaliste
âgé de trente trois ans frère de l'épouse,
Jean frère de l'épouse
approuvé le renvoi

Après quoi, moi Denis et St-Denis Maire d'Aubervilliers
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de
la loi, lesdits époux sont unis en mariage; et ont déclaré ne savoir signer
les témoins ont signé avec moi

Clerc *Briquet*
Marie Parquet *Denis Maire*



MAIRIE de Aubervilliers
Arrondissement communal de Saint Denis, Département
de la Seine,

Du Vingt huitième jour du mois de Germinal
l'an Onze de la République française.

N° 9 ACTE DE MARIAGE de Jean henaut ve de l'âme
francoise Marchand âgé de Cinquante Sept ans, né à Aubervilliers
département de la Seine le Dix Sept du mois de
Jean Marteau Mil Sept cent quarante Sept profession de cultivateur
demeurant à Aubervilliers département de la Seine
fils légitime de Jean henaut et de Marie Etienne
Marteau Gaspard son épouse ladite Etienne francoise
Marchand est décédée à Aubervilliers le
Sixième jour du mois de frimaire de l'an
dix.
Et de Marie Nicole Marteau fille majeure âgée de
quarante ans, née à la Courneuve département de
la Seine le Dix du mois de Septembre, Mil
Sept cent soixante trois demeurant à Aubervilliers département
de la Seine, fille légitime de défunt
Guillaume Marteau, et de défunte Marie Marchand
Papquet décédés tout deux à la commune
de la Courneuve les actes de décès et décrètance nous
ont été livrés en bonne et due forme
Les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications de
mariages faites le treize Germinal pour la première
publication, et le Vingt pour la seconde
fois, d'après l'avis des courrois en date du
Vingt Six Ventose dernier

affichés aux termes de la loi Sans qu'il ait été formé
aucune opposition audit mariage.

et

le tout en forme; de

tous lesquels actes il a été donné lecture
des parties et des témoins dénommés audit
acte,

public aux termes de la loi.

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Nicole
Marteau

l'autre Jean henaut

En présence Jean henaut

département de la Seine

âgé de trente huit ans

De Jean Nicolas henaut

département de la Seine

âgé de trente Cinquante ans

De Guillaume Médard Marteau

département de la Seine

âgé de trente trois ans.

De Nicolas Thierry

département de la Seine

âgé de Cinquante Neuf ans

un mot rouge sur

duz
113
en présence
des parties et des témoins dénommés audit
acte,

par moi officier



45

demeurant à Aubervilliers
profession de cultivateur
fils de l'épouse,
demeurant à Aubervilliers
profession de journalier
frère de l'épouse,
demeurant à Saint Denis.
profession de journalier
frère de l'épouse,
demeurant à Crevecoeur
profession de cultivateur
ami de l'épouse.

Après quoi, moi Denis Nicolas Demars Maire d'Aubervilliers
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de
la loi, lesdits époux sont unis en mariage; et ont l'époux à Sigui, et
l'épouse a déclaré ne savoir Sigui,

Jean henaut Marteau Thierry

Ihenduit Paul Bordier

gerar doux

Demars Maire

MAIRIE de Aubervillier
Arrondissement communal de Saint-Denis, Département
de la Seine.

Du premier jour du mois de Prairial
l'an Quatre de la République française.

N^o 10 ACTE DE MARIAGE de Jean Baptiste Boucher
Bouchere Charon âgé de Vingt et un ans, né à Halliviller
département de la Somme, le quinze du mois de
Mars Mil Sept Soixante quatre profession de Charon
et demeurant à Aubervillier département de la Seine.
Bidaut fils Majeur de Charles Boucher et de Geneviève
Grinoir son épouse lesquelles sont domiciliées
dans la commune d'Halliviller Département
de la Somme; profession de cultivateur.

Et de Marie Françoise Bidaut, — âgée de
trente huit ans, née à Aubervillier département de
la Seine — le Vingt du mois de Novembre
Mil Sept Cent Soixante quatre demeurant à Aubervillier département
de la Seine. — fille Veuve de honore Gillette
houdet Charon, décédé à Aubervillier, le
Cinq Vendémiaire de l'an huit,

Les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications de mariages faites le Dimanche onze floréal pour la première fois, et le dix huit du même mois pour la seconde fois, d'après l'arrêté des Consuls en date du Vingt Six Ventose dernier, affiché public au lieu accoutumé et affichés aux termes de la loi. Sans qu'il ait été formé aucune opposition.

et du Consentement de Charles Boucher le tout en forme;

tous lesquels actes il a été donné lecture ^{auz} en présence ^{My} des parties, et des témoins dénommés audit



47

acte,
par moi officier
public aux termes de la loi.

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage, l'un Maire françoise Bidaut,

l'autre Jean Baptiste Boucher — En présence d'honneur Claude Demars demeurant à Aubervillier département de la Seine profession de Cultivateur

âgé de quarante ans, amis de l'époux.

De Etienne Julien Pingard demeurant à Aubervillier département de la Seine profession de Cultivateur

âgé de quarante quatre ans, amis de l'époux.

De Jean Bidaut — demeurant à Aubervillier département de la Seine profession de Cultivateur

âgé de soixante quatre ans, oncle paternel de l'épouse.

De Christophe Bidaut demeurant à Aubervillier département de la Seine profession de Jardiner

âgé de soixante deux ans, oncle paternel de l'épouse.

+ Père de l'époux Q approuvé par eux. Q

Après quoi, moi Denis Nicolas Demars Maire d'Aubervillier

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de

la loi, lesdits époux sont unis en mariage; et ont, ensuite l'époux et

l'épouse ont reconnu en présence des témoins

dénommés audit acte, que Denise Rose cyprenante

née en cette commune le Onze brûvois de l'an

Dix, consinée sur nos Registres est réellement

leur fille, et qu'il la reconnaissent en cette

qualité, et qu'ils la légitime par l'present acte

l'époux et l'épouse ont signé ainsi que les témoins

à l'exception du citoyen Jean Bidaut qui a déclaré

ne savoir signer, après lecture, faire,

Boucher M^t Bidaut, épouse Claude Demars

Christophe Bidaut, E. Pingard, Demars Maire Q

Mairie de Aubervilliers,
Arrondissement communal de Saint Denis, Département
de la Seine.

Du Vingt cinquième jour du mois de thermidor
Pan Douze de la République française.

N° 11 ACTE DE MARIAGE de René Noblet garçon
Noblet Jardiner, âgé de trente cinq ans, né à Paris,
département de la Seine, le Cinq du mois
& Novembre mil sept cent soixante sept profession de Jardiner,
demeurant à Aubervilliers, département de la Seine,
fils Majeure de Pierre Nicolas Noblet et de Mme
Pierrette Coray son épouse, de la ced devant Paris
Elisabeth Magdelaine Ville l'Évêque à Paris, Département
de la Seine,

Et de Marie Anne Elisabeth Debry — âgée de
Vingt et un ans, née à Pont-Sainte-Maxence —
département du
Oise le Six — du mois de Septembre mil
Sept cent soixante quatre demeurant à Aubervilliers département
de la Seine, fille Majeure de Cosme Debry
Bauvrais et de Marie Anne Dacher son
épouse, de la commune de Pont-Sainte-Maxence
Beauvais, Département de l'Oise,

Les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications de
mariages faites le Dimanche Douze thermidor pour
la première fois, et dix et un du même mois
pour la seconde fois, d'après l'arrête des notaires
en date du Vingt six ventose dernier, publiés
au lieu accoutumée,
et affichés aux termes de la loi sans qu'il ait été formée
aucune opposition.

et du consentement de Cosme Debry le tout en forme;

49

tous lesquels actes il a été donné lecture
en présence des parties, et des témoins dénommés audit acte,
par moi officier

public aux termes de la loi.

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Anne

l'autre René Noblet.

En présence de Pierre Nicolas Noblet demeurant à Paris
département de la Seine — profession de Jardiner.

âgé de Soixante quatre ans, père de l'épouse.

De Jacques Zacharie Férayas demeurant à Aubervilliers
département de la Seine — profession de Serrurier.

âgé de Soixante ans, ami de l'épouse.

De Etienne Benoit Repeau demeurant à Aubervilliers
département de la Seine — profession de Jardiner.

âgé de Soixante ans, ami de l'épouse.

De Pierre Nicolas Vibert demeurant à Aubervilliers
département de la Seine — profession de Boulanger.

âgé de Soixante six ans, ami de l'épouse,
père de l'épouse.

Après quoi, moi Benoît Demars Maire d'Aubervilliers,
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de

la loi, lesdits époux sont unis en mariage; et ont déclaré l'épouse

savoir signer, ainsi que les témoins, l'épouse ou

déclarer ne savoir signer, après lecture faite

Noblet p. u. noblet Vibert Repeau

Simon Dassiv Férayas

Demars Maire

Mairie de Aubervilliers
Arrondissement communal de Saint Denis, Département
de la Seine;

Du treizième jour du mois de Fructidor,
l'an Oufe de la République françoise.

N°. 12 ACTE DE MARIAGE de Jean Victor Delaître
Delaître garçon Maréchal âgé de Vingt deux ans, né à Aubervilliers
département de la Seine le Six du mois de
May, mil Sept cent quatre vingt un profession de Maréchal
demeurant à Aubervilliers département de la Seine,
et dit Jean fils mineure de Hilaire Delaître Maréchal dom.
en cette commune, et de défunte Émilie Paul
décedée à Aubervillier le Dix Prairial de
l'an Sept. Son épouse,

Et de Marie Anne Petit Jean fille
âgée de
Vingt huit ans, née à Aubervilliers département de
Seine, le trente un du mois de Décembre
mil Sept cent soixante quatre demeurant à Aubervilliers département
de la Seine, — fille Majorale de Claude François
Petit Jean Journailler domicilié en cette Comm.
et de défunte Anne Chabert, décedée à Aubervillier
le Septembre de l'an trois, Son épouse,

Les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications de
mariages faites le trois et Dix Fructidor présent
mois, d'après l'arrêté des Consuls en date
du Vingt six Ventose dernier, publiés et
affichés au lieu accoutumée,

affichés aux termes de la loi Sans qu'il ait été faite
aucune opposition au dit mariage,

et

le tout en forme; de

tous lesquels actes il a été donné lecture ^{en présence}
des parties, et des témoins dénommés
au dit acte



51

par moi officier
public aux termes de la loi.

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Anne
Petit Jean.

l'autre Jean Victor Delaître

En présence d'Hilaire Delaître
demeurant à Aubervilliers,
département de la Seine,

profession de Maréchal
âgé de Soixante six et cent ans pere de l'épouse.

De Hilaire Delaître
demeurant à Aubervilliers
département de la Seine,

profession de Maréchal
âgé de trente six ans frere de l'épouse.

De Jean Louis le met
demeurant à Aubervilliers
département de la Seine,

profession de cultivateur
âgé de quarante neuf ans amis de l'épouse.

De Claude François Petit Jean demeurant à Aubervilliers
département de la Seine,

profession de Journailler
âgé de Soixante — ans pere de l'épouse.

Le Claude François Thierry Journailler âgé de
quarante cinq ans et de son épouse Christophe Porchelet
âgé de vingt huit ans tout deux amis de l'épouse.
Après quoi, moi Denis Nicolas Demas Maire d'Aubervilliers,
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de

la loi, lesdits époux sont unis en mariage; et ont l'épouse signé,

l'épouse a déclaré ne savoir signé, ainsi que
Pere de l'épouse qui a déclaré ne savoir
signé, après lecture faite,

Hilaire Delaître, Victor Delaître

Delaître C. H. Meunier

N. C. porchelet Demas Marie P.
Gomez

MAIRIE de Aubervilliers,
Arrondissement communal de Saint Denis, Département
de la Seine,

Du Dix-huitième jour du mois de Fructidor
l'an Onze de la République française.

No 13 ACTE DE MARIAGE de Jean Nicolas Didier,
Didier garçon — âgé de Vingt-six ans, né à Aubervilliers,
département de la Seine, le huitième jour du mois de
Janvier mil Sept cent Soixante dix-huit profession de Cultivateur
demeurant à Aubervilliers, département de la Seine
Legendre fils Majeur de Jean Baptiste Didier Cultivateur
M. Magdeleine domicilié en cette Commune, et de Marie
Agathe Lavancier son épouse,

Et de Marie Magdeleine Le Gendre âgée de
Vingt trois ans, née à Aubervilliers, département de
la Seine, le Vingt un du mois de Janvier mil
Sept cent quatre vingt, demeurant à Aubervilliers, département
de la Seine, fille de Louis Legendre
Cultivateur domicilié en cette Commune, et
de Défunte Marie Magdeleine Le Maître décédée
à Aubervilliers le six Juillet mil Sept cent quatre vingt
son épouse.

Les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications de
mariages faites le trois, et Dix Fructidor présent
mois, d'après l'ordre des Consuls en date
du Vingt six Fructidor ventose dernier au
lieu accoutumé

affichés aux termes de la loi sans qu'il ait été formé
aucune opposition audit mariage,

et

le tout en forme; de

tous lesquels actes il a été donné lecture ^{quatorze} en présence ⁵³
des parties, et des témoins dénommés
audit acte,
par moi officier
public aux termes de la loi.

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Magdeleine

Le Gendre,

l'autre Jean Nicolas Didier

En présence de Jean Baptiste Didier demeurant à Aubervilliers,
département de la Seine, profession de Cultivateur

âgé de Cinquante-sept ans. Pere de l'épouse

De Nicolas Bonnau — demeurant à Aubervilliers,
département de la Seine, profession de Journalier

âgé de Trente-deux ans, beau frère de l'épouse

De Pierre Coquerel, — demeurant à Aubervilliers,
département de la Seine, profession de Cultivateur

âgé de quarante-deux ans, cousin de l'épouse

De Louis Legendre — demeurant à Aubervilliers,
département de la Seine, profession de Cultivateur

âgé de cinquante-trois ans, pere de l'épouse

Le Jean Le Maître Journalier domicilié en cette

Commune, âgé de Soixante ans. Oncle maternel de l'épouse

Nicolas Legendre domicilié en cette Commune âgé de quarante-cinq

ans. Après quoi, moi Jean Nicolas Demas Maire d'Aubervilliers

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de

la loi, lesdits époux sont unis en mariage; et ont l'époux signé, épouse

a déclarer ne savoir signer, ainsi que les témoins

de l'épouse après lecture faite,

et Jean Baptiste Didier un mot signé

P. Coquerel

Nicolas Bonnau

Jean Le Maître



MAIRIE de Aubervilliers
Arrondissement communal de Saint-Denis, Département
de la Seine.

Du Vingt Cinqième jour du mois de Fructidor
l'an Quatre de la République française.

No. 14 ACTE DE MARIAGE de Christophe Didier Drujon
Drujon fils Maieur âgé de trente ans, né à Louvres
département de Seine et Oise. le Vingt huit du mois de
Novembre Mil-huit-cent-soixante-trois profession de Berger
demeurant à la Courneuve, département de la Seine,
fils Maieur de Nicolas Drujon Berger, et
épouse de Marie Anne Armand son épouse,
Elisabeth

Et de Marie Elisabeth Lebouc
Vingt Sept ans, née à Aubervilliers âgée de
Seine. le Vingt deux du mois de Novembre
Mil Sept cent soixante-demeurant à Aubervilliers, département
de la Seine. fille Maieur de Laurent Lebouc
et de Marie Brigitte David son épouse

Les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications de mariages faites le Dix et Dix Sept Fructidor
présent Mois
Vu aussi l'exposition de la publication faite
le Dix et Dix Sept présent Mois délivré
par le Secrétaire et Adjoint de la Commune
affichés aux termes de la loi de la Courneuve; sans qu'il
ait été formé aucune opposition au
Mariage;

le tout en forme; de

tous lesquels actes il a été donné lecture, en présence
des parties, et des témoins dénommés
audit acte,

par moi officier

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'ui Marie
Elisabeth Lebouc

l'autre Christophe Isidor Drujon,

En présence Nicolas Drujon demeurant à la Courneuve,
département de la Seine profession de Berger,

âgé de cinquante deux ans pere de l'épouse,
De Louis Cousin,

demeurant à la Courneuve,
département de la Seine, profession de Cultivateur

âgé de quarante ans amis de l'épouse,

De Christophe Pugard demeurant à la Courneuve
département de la Seine, profession de Cultivateur

âgé de quarante deux ans amis de l'épouse,

De Laurent Lebouc, demeurant à Aubervilliers
département de la Seine, profession de Journalier

âgé de soixante huit ans pere de l'épouse

de Jean Mézière demeurant à Aubervilliers âgé de
soixante six ans, oncle maternel de l'épouse

Après quoi, moi Denis Rodas Demas Maire d'Aubervilliers
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de

la loi, lesdits époux sont unis en mariage; et ont l'épouse a signé, l'épouse
fut a déclaré ne Savoir signer ainsi que le pere de
provoire le revoir, après lecture faite

Nicolas Drujon

C-Pingaud Jean Mézière

C Degraeve Denis Maire



MODELE D'ACCEDE A LA DIAPO

БІОГРАФІЧНА ТЕМЕЗАЦІЯ

DOUBLE REGISTRE DES ACTES DE DIVORCE

N D E L A C O M M U N E D

MODÈLE D'ACTE DE DIVORCE.

MAIRIE d'	ARRONDISSEMENT communal d'
Du jour du mois de	l'an de la République française
ACTE DE DIVORCE d né à département d an profession d le fils d ans, demeurant à département d (Il faut dénoncer si les époux sont majeurs ou mineurs);	âgé de le fils d ans, demeurant à département d
Et d d demeurant à département d demeurant à et de	âgée de le fille d ans, née à du mois de an
En présence d profession d D profession d D profession d Et d profession d	demeurant à âgée de demeurant à âgé de demeurant à âgé de
	département d

Les actes préliminaires sont (Les actes préliminaires sont ceux exigés, suivant les cas, par les lois des 20 septembre 1792 et premier jour complémentaire an V. Les Maires et Adjoints doivent les consulter avec soin, les observer avec exactitude, et mentionner, suivant les causes du divorce, les actes qu'elles exigent).

L dit (S'il n'y a que l'époux demandeur présent, on énoncera qu'il a demandé seul le divorce; s'ils sont présens tous deux, on énoncera qu'ils ont demandé tous deux le divorce) a demandé à haute voix la dissolution de mariage.

Après quoi, moi	Maire d	faisant les fonctions
d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, le mariage d et d est dissous; et j'ai signé avec l requérant le divorce,		
et les témoins (Il sera fait mention si les époux et témoins ont signé, ou s'ils ne le savent pas,		

Table alphabétique. an 11 (1802)



56

Mondin Orsonne Mondin Grenouille

N

Mondher Jⁿ Baptiste et Vidonin M^e françois

Neopone Cristophe &

Delibec hilaire &

Delibec Yⁿ Victor &

Didier Yⁿ Louis &

Orjion Cristophe, Ydorin

David M^e Catherine Rose

Vidonin M^e Jeanne

Oxin Jeanne M^e Anne

Lugendre M^e Margaine

Lebone M^e Elisabeth

Renaulx Jean Det

Mondan M^e Violle

Joly Lⁿ Louis

Marteau M^e Isabelle

Queror Guillaume

Ecoute poie Charlotte

Moder Yⁿ Thomas

David M^e Catherine Rosalie

Majieu Lⁿ Etienne

Mondier M^e Louise

Marius P^r — &

Mondier M^e Nicole

Orji Yⁿ —

Dubre Suzanne françoise

DEPARTEMENT
DE LA SEINE.

ARRONDISSEMENT communal de

COMMUNE d'Aubervilliers

DOUBLE REGISTRE

Des Actes de ~~publication de~~ Mariage de l'an XII.

De l'Imprimerie des ANNALES DES ARTS ET MANUFACTURES,
rue J.-J. Rousseau, N^o. II.

AN XI DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LETICMENTRAPTO
Le présent Registré contenant vingt une feillles, servira pendant l'an XII à inscrire les Actes de l'Officier de Mariage de la Commune d'Aubervilliers. Arrondissement communal d'à l'effet de quoi il a été coté par première et dernière, et paraphé, sur chaque feuille, conformément à l'article XLI chapitre I^{er}. du titre II de la Loi du 20 ventose an XI, par moi soussigné François hilaire Bourou jugé du Tribunal de première instance du Département de la Seine pour l'absence du résident

Paris, le vingt deux fructidor an XI de la République française.
Bourou



DOUBLÉE REGISTRÉ

Le Vingt deux fructidor de l'an XI de la République française.

Mairie d'Aubervilliers
Arrondissement de Saint Denis, Seine,
Département de la Seine,



57

Le huitième jour du mois Vendémiaire, l'an
Paul Douze de la République française,
Acte de décès de Jean Paul tenu à l'âge de deux ans, né à
Aubervilliers Département de la Seine, fils de
Jean Paul François Meriere Journalier, et de
Marie Anne Marin son épouse tout deux domiciliés
en cette commune.

Sur la déclaration à moi faite par les témoins Jean
François Meriere, père de l'enfant qui a déclaré
ne savoir signer, et du citoyen Jean Denis Demars
cultivateur domicilié en cette commune, âgé de
vingt cinq ans, ami du père de l'enfant
qui a signé.

Et sur le rapport du citoyen Jean Baptiste
Rueket Officier de santé domicilié en cette
commune lequel me atteste la mort de Jean
Paul Meriere, conformément à l'arrêté du
Prêté de Police, et d'après son rapport
j'ai rédigé le présent acte qu'il a signé
avec moi, ainsi que le second témoin après
lecture faite.

Meriere
aprouvé Bourou un mot rogné et

constaté par moi Demars Maire d'Aubervilliers
faisant ses fonctions d'Officier Public de l'Etat
civil. Demars Maire



58

Mairie d'Aubervilliers
Arrondissement de St Denis,
Département de la Seine,
Dutrième jour du mois de Vendémiaire
L'an Douze de la République française,
Acte de Mariage de Jean Baptiste
Bernard Jardiner, âgé de trente trois ans,
et de Majeure de croise de Grand décédée dans
Bonneau commune de Thiais, Sous-Prefecture de
Seine, Département de la Seine, demeurant
à Paris rue l'Esther Fourieme Arrondissement.
d'une part.

Et de Marie Edme Magdelene Bouneau âgée
de trente deux ans, domiciliée à
Aubervilliers, veuve de Jean Poisson décédé à
Aubervilliers le Vingt deux thermidor de l'an
Dix, les actes préliminaires sont extraits des
Registers des publications de Mariages faites le
Deux et vingt Vendémiaire présent mois, et
dans cette commune, et dans la commune
de Thiais, Arrondissement de Seine, Départem.
ment de la Seine, le premier jour Comptementaire de
l'an Douze, et deux Vendémiaire de l'an Douze
Suivant l'Extrait qui nous en a été délivré
en date du Onze Vendémiaire de l'an Douze
Signé Caron Maire, publié et affiché
au lieu accoutumé, d'après l'arrêté des Consuls
en date du Vingt six Ventose de l'an Douze,

Sans qu'il n'ait été formé aucune Opposition audit
Mariage le tout en forme. Le tous les quels
actes il a été donné lecture, en présence des
parties, et des témoins dénommés audit acte,
par moi officier public au terme de la loi.
Les dits époux présents ont déclaré prendre en
Mariage, l'un Marie Edme Magdelene Bonnau.
L'autre Jean Baptiste Bernard.

En présence de Jean Nicolas Louvat âgé de quarante
ans Jardinier demeurant à Paris Rue d'Inter
Douzième Arrondissement Beau frère de l'époux
de Charles Bernard cultivateur domicilié à
Aubervilliers âgé de trente huit ans frère
de l'époux;
de Pierre Bonnau cultivateur domicilié à
Aubervilliers âgé de cinquante six ans, Père
de l'épouse;
de Nicolas Claude Louvape, cultivateur-domicilié
en cette commune, âgé de cinquante un ans,
oncle maternel de l'épouse.

Après quoi moi Denis Nicolas Demars
d'Aubervilliers, faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom
de la loi les dits époux sont unis en mariage.
L'époux et l'épouse ont déclaré ne savoir
ainsi que l'effet de l'épouse, et touché de l'épouse
après lecture faite, Louvat
deux mots ayant p' Bonnau

Demars Maire

Mairie d'Aubervilliers 60
Arrondissement de Saint Denis,
Département de la Seine,

Du ~~10~~¹¹ jour du mois de Vendémiaire
An Sept^r de l'an Douze de la République française,
pour le acte de mariage de Pierre Paul Durand
unoy^r Maçon, âgé de vingt trois ans, né à Aubervilliers
Département de la Seine, le huitième jour du
Durant^r mois de Septembre, Mil Sept Cent quatre vingt,
demeurant à Aubervilliers, fils de Désiré
Gosse et de Jeanne Pierre Durand Maçon décedé à
Marguerite^r Aubervilliers le vingt quatre floréal an
cœuf, et de Marie Jeanne Baptiste l'autot
son épouse ici présente
Et de Marie Marguerite Gosse fille Majeure
âgée de vingt quatre ans, née à Aubervilliers
Département de la Seine, le vingt huit novembre
Mil Sept Cent Soixante Dix et cœuf, fille
de Guillaume Gosse Journalier, domicilié en
cette commune, et de Marie Louise Juriel son
épouse tous deux existants.
Les actes préliminaires sont extraits des
Régistres des publications de mariage, faite
en cette commune, le Deux et cœuf
Vendémiaire présent Mois, à l'heure de Midy,
d'après l'arrête des Consuls en date du
vingt six Ventose dernier, sans aucune
opposition audit mariage, affiché et
publie au terme de la Loi, le tout en
forme de tout les quels actes, il a été

Fait. Lecture en présence des parties et
des témoins dénommés au dit acte, par
moi officier publié au terme de la loi.
Les dits époux présents ont déclaré prendre
en mariage, l'un Marie Marguerite Goppe¹⁵,
l'autre Pierre Paul Durand.
En présence de Paul Bonneau cultivateur
domicilié en cette commune âgé de soixante
treize ans,
de Nicolas Bordier cultivateur domicilié
en cette commune, âgé de soixante trois ans,
de Nicolas Claude Rayé cultivateur domi-
en cette commune, âgé de quarante un
ans, tous trois amis de l'épouse;
Et de Guillaume Goppe tourneur domicilié
en cette commune, âgé de cinquante deux
ans père de l'épouse,
de Michel Cousin charcher domicilié en cette
commune, âgé de vingt trois ans, frère
de l'épouse;
Et de Jean Valade officier de santé
domicilié en cette commune, âgé de
trente huit ans, ami de l'épouse;
après quoi moi François Maire ai prononcé
au nom de la loi que les dits époux ont
en mariage; l'époux a signé avec les tem-
pouze ainsi que les deux témoins ont
nécessaire signé.

Conseiller Valad ex C. Rayé
et. Bordier Durand
Demarre Marie Goppe

Mairie d'Aubervilliers
Arrondissement de Saint Denis,
Département de la Seine,



62

Du Vingt quatrième jour du mois de Vendémiaire
an Douze de la République française,
jean acte de mariage de Jean Barret âgé de
vingt quatre ans, né à Vauvautour paroisse Saint
Baudouin le lac, Canton de Ponsac, Département de
la Haute Vienne, le trente et novembre Mil Sept Cent
soixante dix etut. Demeurant à Aubervilliers,
profession de Paveur, fils d'Alphonse de Jeant
francis Barret paveur décédé dans la commune
de Melun. Département Seine et Marne, et de
Marie aux hommes. Son épouse existante d'une part;
Et de Marie Anne Beaudouin fille Majeure âgée
de Vingt un ans, et trois mois, née à Remarville
Département de la Moselle, le vingt Juillet. Mil Sept
Cent quatre vingt Deux, fille de Remi Beaudouin
Cabaretier domicilié à Aubervilliers. Département
de la Seine, et de Reine Coricot son épouse,
tous deux existants.

Les actes préliminaires sont extraits du registre
des publications faite en cette commune, le Vingt
quatre fructidor l'an Douze, et le premier jour
complémentaire de l'an Douze, à l'heure de Midy,
affiché et publié au terme de la loi. D'après
l'arrêté des Consuls en date du Vingt six Vendômer
dernier sans aucune opposition audit mariage
et aussi du consentement de Marie aux hommes, veuve
de francis Barret, passé en l'étude du citoyen
Michel Marchadier notaire Public, dans la

Commune Saint Lormin le Lac, Arrondissement de Bellay, Département de la Haute Vienne
le tout en forme de tout les quels actes, il a été fait Lecture en présence des parties, et des témoins dénommés audit acte, par moi officier public au terme de la loi,
lesdits époux ont déclaré prendre each mariage l'un Marie et une Beaudouin,
l'autre Jean Barret,

en présence de Remy Beaudouin Cabaretier age de soixante ans, de Charles Nicolas Goulet charon, age de trente six ans, et de Nicolas christophe Porchet cultivateur age de vingt et cinq ans, tout deux amis de l'épouse, du côté de l'épouse, de Joseph Barret Paveur age de vingt six ans frere de l'épouse. De Jean Bonnet Paveur age de trente huit ans. Oncle de l'épouse, domicilié dans la Commune Saint Lormin le Lac Département de la Haute Vienne
après quoi moi Demars Maire d'Aubervilliers ai prononcé au nom de la loi que lesdits époux sont unis en mariage, l'époux et l'épouse ont signé, ainsi que les témoins après lecture faite par le maire Anne Beaudouin Barret
et porcheur Bonnet Demars Maire Beaudouin

Maire d'Aubervilliers

Arrondissement de Saint Denis,
Département de la Seine.

Le vingt quatrième jour du mois de Vendémiaire
l'an Douze de la République française
faisant acte de Mariage de Jacques Michel cheminier
de l'âge de trente huit ans, né à Aubervilliers Département
de la Seine, le seize Septembre Mil Sept Cent
soixante cinq. Profession de cultivateur à
Aubervilliers, fils Majeur de défunt Jacques
cheminier cultivateur décédé à Aubervilliers
le premier Août Mil Sept Cent quatre vingt huit.
et de défunte Marie Jeanne Avry décédée à
Aubervilliers le six Mars Mil Sept Cent soixante
seize. Ses pères et mères d'une part,
et de Marie Marguerite Bonnard âgée de vingt
huit ans, née à Aubervilliers le quatre janvier Mil
Sept Cent soixante seize, fille Majeure d'Etienne
Bonnard cultivateur domicilié dans cette commune,
et de Marie Marguerite Dudret. Ses pères et mères
d'autre part.

Les actes préliminaires sont extraits du registre
des publications de mariage faites en cette
commune le deux et vingt Vendémiaire présent
mois, à l'heure de Midy, affichée et publiée au
terme de la loi, d'après l'arrêté des consuls
en date du vingt six Ventose dernier. Sans
aucune opposition audit mariage, le tout
en forme de tout les quels actes, il a été fait
lecture en présence des parties, et des témoins
dénommés audit acte, par moi officier



64

publie au terme de la loi,
Les dits Eoux ont déclaré prendre en Mariage,
l'un Marie Marguerite Bonnard, l'autre Jacques
Michel Chemeriere,

En présence de Jean Victor Chemeriere, cultivateur
âgé de quarante deux ans, frere de l'Eoux,
de Jean Christophe Melchisedech Chemeriere,
cultivateur, âgé de quarante ans, frere de l'Eoux
de Jean Demars cultivateur âgé de trente huit
ans, Beau frere de l'Eoux, tous domiciliés en
cette Commune,

De Etienne Bonnard cultivateur domicilié en
Commune âgé de cinquante huit ans, Père de
l'Eoux, de Denis Bonnard Maçon domicilié
à Crevecoeur Commune de la Courneuve âgé de
trente ans frere de l'Eoux. Et de Denis Bon
cultivateur domicilié en cette Commune

Oncle paternel de l'Eoux, âgé de soixante
ans quai moi Demars Maire d'Aubervilliers
Faisant les fonctions d'Officier publie de
l'état civil, ai prononcé au nom de la loi,
les dits Eoux sont unis en Mariage, l'Eoux
et l'Eoux ont signé, avec les témoins, après
lecture faite, Jacques Michel Chemeriere

Marie Marguerite Bonnard y.v. Chemeriere

Jean Christophe Melchisedech Chemeriere
Jean Demars Etienne Bonnard
Denis Bonnard Denis Bonnard

Mairie d'Aubervilliers

Arrondissement de Saint Denis,

Département de la Seine,

S. 5. Du premier Brumaire l'an Douze de la République
Olivier acte de mariage d'Antoine Olivier, âgé de trente
Ans, deux ans, né à Aubervilliers Département de la
Seine le quatre février Mil Sept Cent Soixante
Renard, protection de Charetier à Aubervilliers fils
de Charles Olivier décédé à
l'Hospice d'humanité à Paris, le quatre Pluviôse
an quatre, et de Marie Nicole Thierry Lesperes
et autres d'une part.

Et de Marie Magdeleine Renard journalière
domiciliée en cette Commune, âgé de trente
un ans, né à Aubervilliers le Vingt Décembre
Mil Sept Cent Soixante ouze, fille unique
d'Henry Renard journalier domicilié en cette
commune, et de Decedee Marie Joseph Francois
Décédée à Aubervilliers

Les actes préliminaires sont extraits des
registres des actes de publications de mariage
faite en cette Commune, le Seize et vingt
trois Vendémiaire dernier à l'heure de midi,
affiché et publié au terme de la loi. D'après
l'arrêté des Consuls en date du vingt six
ventose dernier, sans opposition audit mariage
le tout en forme, de tout les quels actes il a
fait lecture en présence des témoins
Innommés audit acte, par moi officier
publie au terme de la loi.



Sixim

66

lesdits Epoux ont déclaré prendre en Mariage
l'un Marie Magdelene Renard, l'autre Antoine
Olivier

Présence de Louis Germain Roussel Cordonnier
Domicilié en cette Commune âgé de trente neuf
ans, Beau frère de l'Epoux, de Jacques
Degrave Cultivateur Domicilié en cette Commune
âgé de trente six ans, et de Louis Joly.
Journalier Domicilié en cette Commune, âgé
de trente un ans, les deux derniers témoins
amis de l'Epoux.

Et Henry Renard Journalier Domicilié
en cette Commune âgé de cinquante cinq
ans, Père de l'Epouse de Louis Gilles
Legendre Cultivateur Domicilié en cette
Commune, âgé de quarante sept ans,
et de Jacques Crichot Degrave Cultivateur
Domicilié en cette Commune, âgé de
quarante sept ans, les deux témoins
amis de l'Epouse

après quoi moi Demas Maire d'Aubervilliers
faisant les fonctions d'Officier public
de l'état civil, ai prononcé au nom
de la loi que les dits Epoux sont unis
en Mariage l'Epoux et l'Epouse ou
dictai ne Savoir signé, ainsi que quin
témoins, et deux ont signé après le
faite Jacques Degrave

Demas Maire R. M. A. V. C.

Mairie d'Aubervilliers

Arrondissement de Saint Denis

Departement de la Seine



68

Du Vingt Deux brumaire l'an Douze
Jacques de la République française

Acte de mariage de Jacques Meyere
Renard, âgé de Vingt un ans, né à Aubervilliers Département
de la Seine, le Septembre, Mil Sept cent quatre
vingt deux, profession de charrier à Aubervilliers,
fils unique de Jean Meyere cultivateur Domicilié
en cette Commune, et de défunte Marie Catherine
Lebouc décédée à Aubervilliers le Dix Sept Brumaire
an quatre, les peres et autres d'une part;
et de Marie Louise Leonard fille Meyere âgée de
vingt huit ans, journalière Domiciliée en cette
Commune, née à Aubervilliers le premier novembre
Mil Sept cent soixante quatre, fille de Désiré
Jacques François Leonard père, décédé à
Aubervilliers. Et de Marie Françoise Godard —
les peres et autres d'autres part.

Les actes préliminaires sont extraits du registre
des publications de Mariages, fait en cette
Commune, le Douze, et dix-sept frimaire
présent mois, à l'heure de midi, affichée et
publiée au terme de la loi, d'après l'arrêté des
Conseils en date du Vingt six Vendémiaire dernier
Sans opposition audit Mariage, le tout en
bonne forme de tout les quels actes, il a été fait
lecture en présence des parties, et des
témoins devenues audit acte, par moi
Officier public au terme de la loi, Lesdits
Epoux ont déclaré prendre en Mariage,

lun Marie Louise Leonard, l'autre Jacques
Meriere,

En presence du coté de l'épouse, de Jean Mezier
Pere de l'épouse; de Jean Simon Mezier
frère de l'épouse, âgé de trente — ans, et
de Pierre Laurent Boucher âgé de trente trois
ans beau frère de l'épouse, tous trois Cultis
et domiciliés en cette Commune;

Et du coté de l'épouse, de Pierre Louis Leon
Berger frère de l'épouse, âgé de trente —
ans, de Guillaume Vatteau murisseur, beau
frère de l'épouse, âgé trente deux ans, et
Claude Didier Journelier Beau frère de
l'épouse âgé de vingt sept ans, aussi
trois domiciliés en cette Commune

après quoi moi, Demars Maire d'Aubervilliers
faisant les fonctions d'officier public de l'état
Civil, ai prononcé au nom de la loi, que
les dits époux sont unis en mariage. L'époux
et l'épouse ont déclaré ne savoir signer, ainsi
que le second témoin de l'époux; ainsi que le
troisième témoin de l'épouse, après lecture
faite, à Jean Meziere (Leonard)

Nonoré qui cleaune

Seigneur Pierre Laurent Bouch

Demars Maire

Mairie d'Aubervilliers

Département de la Seine,

Arrondissement de Saint Denis,

Charles Du Dix huit époque l'an Douze de
la République française.

Acte de Mariage de Charles Mezier, âgé de
vingt et un ans et Demi, né à Aubervilliers

Département de la Seine, le dix Sept Juin
Mil Sept Cent Soixante quatorze, Profession
de chartier à Aubervilliers, fils Majeur de
Défunt Louis Charles Mezier, décédé à
Aubervilliers le Vingt Mai Mil Sept Cent
quatre Vingt Dix, et de Marie Victoire
Grimyrel Son épouse, ses peres et autres
Dame part;

et de Marie Catherine Nouvan âgée de
trente deux ans et Demi. Domiciliée en cette
Commune, laquelle est née le deux Avril
Mil Sept Cent Soixante quatre, V. Majeure
de Défunt Christophe Augustin Hardy,
décédé à Aubervilliers le Vingt un Ventose

l'an vingt et un autre part.
Les actes préliminaires sont extraits du
registre des publications de mariages
faite en cette Commune, le vingt six
frimaire, et le trois ventose présent mois
heure de midi, affiché et publié au terme
de la loi, d'après l'arrêté des Consuls en
date du vingt six Ventose dernier. Sans
opposition au dit mariage, le tout en
bonne forme de tout les quels actes il a
été fait lecture en présence des parties,



et des témoins dénommés audit acte
par moi officier public au terme dela loi
les dits époux présents ont déclaré prendre
en mariage, l'un Marie Catherine Rouau,
l'autre Charles Mezier.

En présence de Jean Louis Mezier age de quarante
ans frere de l'épouse; de Louis Charles Mezier
age de trente huit ans cousin de l'épouse;
de Jacques Nicolas Degrave age de quarante
huit ans, cousin de l'épouse. De Jacques Vincent
Rouau age de soixante deux ans Oncle
de l'épouse; de Jean Rouau age de
quarante quatre ans frere de l'épouse,
et de Jacques Michel Rouau age de
quarante deux ans, frere de l'épouse; tout
les témoins sont cultivateurs domiciliés en
cette commune,
apris quoi moi Demars Maire d'Aubervilliers
faisant les fonctions d'officier public de l'état
civil ai prononcé au nom dela loi que lesdits
époux sont unis en mariage, l'épouse a
déclaré ne savoir signer l'épouse a signé
ainsi que trois témoins, apres lecture, fait

Marie Catherine Rouau & Louis Charles Mezier
Jean Rouau & Jacques Michel Rouau
Demars Maire

8 Département de la Seine
Arrondissement de Saint Denis
Mairie d'Aubervilliers



Du seizième jour du mois de Pluviôse han
Rommeaux, ouvrage de la République française,
Acte de Mariage de Nicolas Léry Journalier
domicilié en cette Commune age de trente ans
né à Aubervilliers le vingt Décembre Mil Sept
Cent Soixante treize, fils Majeur de Claude
Léry Journalier domicilié en cette Commune
et de Défunte Marie Michelle Dauni, décédée
à l'hospice de l'école de la Santé à Paris, le cent
floréal de l'an quatre, des peres et mères d'une
part, et de Marie Laurence Bouneau agée
de trente ans et demi, Journalière domiciliée
en cette Commune, laquelle est née à Aubervilliers
le vingt Juillet Mil Sept Cent Soixante treize,
fille Majeure de Défunt Jean Jacques Bouneau
cultivateur, décédée à Aubervilliers le premier
Ventose l'an Cinq, et de Défunte Marie Therese
Jacquemart décédée à Aubervilliers le quinze
Ventose de l'an Cinq. Ses peres et mères
D'autre part.

Les actes préliminaires sont extraits des
registres des Publications de Mariages, faite
en cette Commune le premier et huit Pluviôse
présent Mois, heure de midi, affichée et publiée
au terme dela loi. D'après l'arrête des Consuls
en date du Vingt Six Ventose dernier. Sans
opposition audit mariage à tout en bonne
forme de tout les quels actes il a été fait

Lecture en présence des parties, et les témoins d'enommes au dit acte, par moi officier public au terme de la loi, lesdits ^{époux} presents ont déclaré prendre en mariage, l'un

Marie Laurence Bonneau, l'autre Nicolas Léry
En présence de Claude Léry, âgé de soixante quatre ans, Per de l'époux, le Michel Dufaut âgé de quarante quatre ans, Cousin de l'époux de Jean Baptiste tenant Cousin Germain de l'époux âgé de vingt trois ans, tous trois domiciliés en cette Commune;

Et du côté de l'épouse de Jean Bonneau, son domicile à la Commune de la Bourneuve, âgé de soixante dix ans, Uncle paternel de l'épouse de Claude Toussaint Léry, âgé de trente trois ans, Beau frère de l'épouse, et de Jean Pierre Bonneau âgé de quarante huit ans, Buisson Germain de l'épouse.

Après quoi moi Demars Mair d'Aubervilliers faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat civil ai prononcé au nom de la loi que lesdits sont unis en mariage. L'épouse avec ses témoins, ont déclaré ne savoir signe l'épouse à signé avec deux de ses témoins après Lecture faite M. L. P. Bonneau

Claude Toussaint Léry J. P. Bonneau

Demars Mair d'Aubervilliers

Dept. de la Seine

Arrondissement de St. Denis



72

Dutrou Mair d'Aubervilliers

Le Da cinq fôrâl andouye ce la République

Per d'épouse,

M. Anne Gète ces Mariage entre le Da cinq fôrâl Dutrou

Jardine Dominié dans la commune d'Enville Arrondissement de Pontot Dept. de la Seine et Oys

aye de Cincante neuf ans Paul Majeur d'ame Elizabeth Vallet decevée a Enville le

treize fôrâle andouye dure part, et celle Marie

Aime Bordet agee de quarante ans journalière

Domicilié en cette Commune fille Majeure de

deffunt Louis Bordet et de Marie Nicole

Firat s'istante po pte de mere d'autre part, lez

actes préliminaires son extrait du Registre des

publications de Mariages faites en cette Commune le

Vingt cinq Germinal derniers de deux fôrâl présent

moi heur de Mid affiché et publié au terme de

l'anet des fousols en date du Vingt cinq Ventôse

dernier, sans opposition aucun Mariage étant en

comme forme, de tout lesquels actes il a été fait

lecture en présence des parties et des témoins

enommes audis actes par moi officier public au

terme de la loi, lesdits époux presents que déclarer

prendre en mariage l'un Marie Anne Bordet agee de

quarante ans, l'autre Seine Dutrou, en presence

de honore grossellet ayé de vingt cinq ans

en l'accueil Victor Pinard cultivateur de la ville
tous deux amis des l'époque, et du côté de l'époque
de Louis Legendre et de Paul Marickey tous deux
beaufciers de l'époque et domiciliés en cette
Commune et Majeurs

Après quoi moi Demary Maire
d'Auberville faisant les fonctions d'officier public
de l'état civil ai prononcé au nom de la loi
que ledit époux fût mis en mariage tel que
on signe à ce qu'il l'épouse et témoins après
lecture faite.

Pierre Detroux
Groseilliers *Sinard*

Demary Maire

Guyot Yn Coquainc
David P. Désyse
Darius d'Auberville

Le Département de l'Orne arrêté le 1^{er} Janvier
du Vingt Septembre pour le mois de Février, l'an douze de la République
Française

Acte de mariage entre Jean Coquainc Guyot Caillau
d'habits domicilié à Greveau Commune de la Courneuve
âgé de Trente cinq ans et Demi, Né à la Courneuve le Neuf
Décembre mil Sept cent quatre-vingt-huit, Veuf majeur, de
Mathurine Françoise Josset, décédé à Greveau Commune de la
Courneuve le Trente Septembre l'an Douze, et fils de feu Coquainc
Arch Guyot Caillau d'habits, de décédé à Greveau Commune de la
Courneuve, le Vingt Six octobre mil Sept Cent quatre-vingt-Douze
et de Marie Geneviève Thivierge présentement domiciliée
à Auberville, ses biens et mœurs d'autre part

A la morte de sa femme d'autre part. Couturière et domiciliée à cette
Commune âgée de Vingt cinq ans et Demie, laquelle est née
à Auberville. Le dia novembre mil Sept Cent quatre-vingt-dix huit
femme divorcée de son époux François le Vieux. Bouchée demeurant à
Auberville et de présent aux armes, suivant d'acte de
divorce fait au Bureau des actes civils de la Commune d'Auber-
ville, le dater du 1^{er} Douze Germinal au six, à une heure de la
Matin, et fille de de deux sœurs d'autre part marchand de Vie
domiciliée à cette Commune, et de marie Demarie fermier
ses biens et mœurs d'autre part

Les actes préliminaires, sont extraits du registre des publications de
mariages fait à cette Commune le Vingt et Vingt trois floréal
present mois, et aussi les publications faites à la Commune de
la Courneuve le Vingt et Vingt trois floréal present mois
affiché et publié dans les jurisdictions Communes, à l'heure de midi
days d'arrièrées des conseils, le dater du Vingt six ventot au ouz
sans oppositions auxdits mariages. Tout le bonnes formes
de tout les quilles actes il a été fait lecture du premier en
parties et des Théâtres d'ouverture ayant actes, par moi



Officier public au terme de la loi, Lors
Epoux presents ont déclaré prendre le mariage
L'un marié Denise David, l'autre Jean
Coustant Guyot

En présence de Jean B. Cheronot Marchand de son domicile
à Auberville âgé de quarante-cinq ans, Beau-père de l'épouse
de Charles Le Bois, maire de la Commune de la Côte Neuve
âgé de quarante-six ans, Beau-frère de l'épouse, et de Paul
Meunier cultivateur domicilié dans cette commune âgé de cinquante
ans, cousin germain de l'épouse

Et du reste de l'épouse, de Denis Simon David marchand
de Niv. domicilié dans cette commune, âgé de cinquante-deux ans
père de l'épouse, et de Louis David cultivateur domicilié
dans cette commune âgé de cinquante-quatre ans, oncle de l'épouse
et de Denis David marchand domicilié dans cette commune, âgé de
quarante-quatre ans, oncle de l'épouse

Oyez quoi moi, Demars maire d'Auberville j'ai fait les
fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé la
Loi de la loi que les dits époux sont mis en mariage
Lejoux et Léjouze ont signé ainsi que leur Chemin
de l'épouse et de l'épouse ont signé, et un du reste de
l'épouse et de l'épouse ont déclaré ne pas avoir signé
après lecture faîtes.

Jean Coustant Guyot

Marie Denise David Cheronot

Le Bois

David Mortet

Simon David
françois farrer

Gérard Doux

Demars Marie

Paul Societ Mairie d'Auberville 76
N° 11 Arrondissement de l'Orne
Bzg de Dept. de la Seine
11^{me} Octobre 1818 pour le moins ce Bureau au doux de la République
France

Cetteee Mariée ee Jean Paul Societ compagnon Maier age de
vingt-trois ans fils majeur ee Jean Societ Meunier domicilié en cette
Commune et de daffante Marie Jeanne Sophie son épouse décédée à Auberville
ses pere et mere d'une part

et de Marie Louise Boudier journalière domiciliée en cette Commune
age de vingt-trois ans fille majeure de daffant Laurent Victor Boudier et de
Marie Louise Boudier domiciliée en cette Commune ses pere et mere d'autre part

Les actes préliminaires font l'acte de l'égistre des publications ee
Mariage fait en cette Commune le vingt trois et trente-huit derniers
mois ee Mardi public et affiché aux termes de la loi et d'apres l'avis des
consuls endate du vingt et deux derniers sans opposition audit Mariage
le tout en bonne forme de tout lesquels actes il a été fait lecture en
présence des parties et des témoins denommés audis actes parmi officier
public au terme de la loi lesdits épous présens ou déclaré prendre en
Mariage l'en Marie Louise Boudier et l'autre Jean Paul Societ, en présence
du frère de l'épouse de Jean Societ son pere ayant consentant, de Jean
Charles Vital Lemaire beau frère, et de Claude Alexandre Societ cousin
germain de l'épouse tout majeur et journalière domicilié en cette Commune
du côté de l'épouse ee Marie Louise Boudier à mon présent en consentant
de Laurent Boudier frère de l'épouse charpentier dans l'artillerie pour le présent
à l'âge de vingt-trois ans et de George Boudier cultivateur ayé ee
soixante-trois ans tous deux cousins germains de l'épouse et domiciliés en
cette Commune,

Après quoi, moi Demars Mair d'Auberville faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé du nom de la
Loi que lesdits épous sont mis en mariage, l'épouse l'épouse
ont déclaré ne pas avoir signé ainsi que le pere de l'épouse la mère
de l'épouse, Jean Alexandre Societ, Charles Vital Lemaire et l'épouse
avec Georges Boudier, après lecture faite

L COV G BODRI
Demars Mair
Augustin Thierrey

Mairie d'Aubervilliers

N^o. 12

Dépt de la Seine

Héjierles 1^{re} Arrondissement de Saint Denis

Aux environs du Prairie andouye de la République française
Acte de Mariage de Bienné Majérie âgée de cinquante six
ans, manouvrière domiciliée en cette commune, veuf ou deuxième mari
de défunte Suzanne fontaine décédée à Aubervilliers le premier germinal
dernière année part.

Et de Marie Laurence Aubry journalière aussi domiciliée en cette
commune, âgée de trente sept ans, fille Majeure de défunt Louis
Aubry décédé à Aubervilliers le vingt novembre mil sept cent quatrevingt
six, et de défunte Marie Geneviève hemet aussi décédée à Aubervilliers
le vingt neuf Novembre mil sept cent quatrevingt deux et morte d'autre part.

Les actes préliminaires sont extraits du Registre des publications
des Mariages faits en cette commune le vingt et quatorze Prairial
présent midi heure des midi affichés et publiés au terme d'après
l'arrêté des Consuls en date du Vingt Six Vendémiaire derniers, sans
opposition auxdits Mariages, le tout en bonne forme, de tout ce que
avez il été fait lecture en présence des parties, et des témoins
devenus dudit acte par moi officier public au terme de la loi
cestoù groupes présents ont déclaré prendre en mariage leur Mme
Laurence Aubry, l'autre Bienné Majérie

en présence du côté de l'group de Jean Majérie son frère, de
Claude Majérie aussi frère de l'group tout deus à domicile en cette
commune, et de Louis Madan Maréchal nèfle de l'group
cultivateur domicilié à la Cour Neuve

du côté de l'group de Jean Louis Aubry son frère manant
de Jean hemet ou le Maternal tout deus domicilié en cette commune
et de François Lycat meunier à la Cour Neuve ou le paternal de
l'group

Après quoi moi Denys Mair d'Aubervilliers faisant
les fonctions d'officier public de l'acte, ai prononcé au nom de
la loi que cestos groupes sont unis en mariage lequel a signé avec
deux témoins les autres témoins ainsi que l'group ont déclaré
ne le faire à propos d'autre partie.

Pierre Majérie

Brauge

Jeanne Majérie

Denys Mair

Mairie d'Aubervilliers

N^o. 13 Département de la Seine

Héjierles 1^{re} Arrondissement de Saint Denis

Yves Louis Thermidor au Dozay de la République
française

Bonfonds Acte de Mariage de Jean Louis hébert âgé
de trente trois ans manouvrière domicilié en cette

commune fils de Guillaume hébert et de Marie
Madeleine Mouquet domicilié en cette commune
assistant, et veuf de Marie Geneviève Bourreau
décédée à Paris à l'hopital des Invalides de la Patrie
division de l'observatoire, le dis neut Prairial
On huit, d'autre part.

Et d'Anne Thérèse Boudier âgée de vingt
neuf ans manouvrière domiciliée en cette commune
fille de Philippe Boudier et de Marie
Dorard décédé tout deus à Aubervilliers le v.
de Louis Christophe Nicolas Leury décédé à
Eaulon Bureau des Choux le quinze Brumaire
de l'an douze d'autre part.

Les actes préliminaires sont extraits du
Registre des publications des Mariages faits en
cette Commune le dis neut en Vingt Six Messidor
derniers, heure des midi affichés et publiés au
terme de la loi d'après l'arrêté des Consuls
en date du Vingt Six Vendémiaire l'an Douze
sans opposition auxdits Mariages le tout en
bonne forme de tous lesquels actes il a
été fait lecture en présence des parties et
des témoins devenus auxdits actes par moi



78

Officier public au terme de la loi, le dit Gouy
présente ou déclarer prendre en mariage l'un
Anne Thérèse Boudre, l'autre Jean Louis
Hébert, en présence de Guillaume Hébert, père
de l'épouse de Guillaume Hébert, et Jean Victor
Hébert, tout deux frères de l'épouse, Majeur
et Domicilié en cette commune témoin du
côté de l'épouse

La tute de l'épouse de Jean Baptiste
Boudre, ete Thérèse Audry tout deux Majeur
et domicilié en cette commune cest l'épouse, et de Thérèse
Bouchard femme de l'épouse tout cultivateurs
Domicilié en cette commune

Après quoi moi Demas Mairé
d'Auberville faisant les fonctions d'officier
public il est fait au nom du Roi
de la loi que ledit Gouy son ami en
Mairie, l'épouse et l'épouse ou déclarés ne
faisant figure ainsi que les témoins du côté de
l'épouse, et un de côté de l'épouse, les deux
autres témoins ou figure ayant testum
faite. / Jean Baptiste Boudre
Demas Mairé

Le quartier frontalier auquel ce
la République française

N^o 14
Acte de mariage de Jean François
Amouelle Amouelle garçon jardinier âgé des vingt trois
ans, né à Amette Département de la Seine
fille de Claude Michel Baly cultivateur, et de Jean Louis
Thibault aussi cultivateur Domicilié en cette commune

Mars le 24 Mars 1781 demeurant Quatziac
en cette commune, fils unique de François
Amouelle cultivateur et de Marie Jeanne Colombe
Gérard à sa femme Dominique en ladite commune d'amette
d'une part.

Et de l'épouse Appoline Buelle âgée d'environ dix sept
ans née à presles Dept. de la Seine et Marne le 7 février
1787 fille unique d'Antoine Buelle jardinier, et de l'épouse Anne
la femme Dominique en cette commune d'autre part

Le contracté duquel a été aujors appris au présent mariage
par le fondement de la loi en une papie au brevet de l'an
Philippe II daté à la résidence d'Amette le 9 Meidor
dernier d'année enregistré et légalisé, et les actes
précédemment établis du registre des publications ce
mariage fait en cette commune le dix Septembre Vingt
quatre l'Anno d'Amour dernier heure ce midi lors publication
et affichée au terme de la loi et d'après l'avis de
Consulat endaté du 26 Septembre auquel sans opposition
avoir mariage, le tout en bonne forme et d'ordre
acte il a été fait lecture en présence des parties
Contractantes de ces témoins dénommés au présent
acte par moi Mairé adjoint faire les fonctions
d'officier public. Le dit Gouy présent ou déclaré
prendre en mariage, l'un Cécile Appoline Buelle
l'autre Jean François Amouelle en présence de
côté de l'épouse, d'Antoine Jean jardinier, demeurant
au Blanc mesnil, de Charles Lemery aussi jardinier
dom. à la Villette et de Catherine Matthieu, Antoine Lemire
Instituteur en cette Commune

du côté de l'épouse, d'Antoine Buelle père
de l'épouse présent et contentant de Thérèse
Claude Michel Baly cultivateur, et de Jean Louis
Thibault aussi cultivateur Domicilié en cette commune

Commune

Après quin moi Maire adjoint Sudre ai
prononcé au nom de la loi que l'edicto group son
unir en mariage, lequel en l'épouse ou déclarera
favois signer tout le témoins dénommés ou signer
excepté l'époux Thibaut qui a déclaré ne l'avoir
Après lecture faite j'ayé un mot nul

666666 N. C. Rayé Charles Lévy
Denard meurier adjoint

Dutante fructidor an douze ce la signe

1815 Janvier Acte de mariage de Paul Boudier
Boudier, age de vingt quatre ans et demi fils unique de
Paul Boudier d'Antoine Boudier et de Marie Thérèse
Denard elle son épouse tout deux résidés à Auberville
Mme Louise Denard sa femme

et de Marie Louise Denard fille
mineure des défunts Jean Denard et de Marie
Catherine Rayé sa femme et mère d'autre part

Leur acte préliminaire sans extrait de
l'enregistrement de publication de mariage fait
en cette Commune les huit et quinze fructidor
présent mois, publiée en affiché au terme
de la loi d'après l'arrêté du Consulat rendu le
du 26 ventôse an II. sans oppositions avec
mariage le tout en bonne forme, et desquels
d'après il a été fait lecture en présence des
parties et des témoins dénommés audi au

par moi Denard Maire faisant l'inscription
de son nom d'officier public de l'état
Civil, l'edicto group bult déclarer prendre en
mariage l'us Marie Louise Denard, autre
Paul Boudier, expression et du consentement
d'Antoine Boudier frere de l'épouse de Georges
Boudier son Oncle paternel, tout deux cultivateurs
domicilié au T. Doin, et de Paul Denard aussi
cultivateur demeurant en cette commune Cousin
germain de l'épouse

et du frère de l'épouse Jean Boudier Boudier
et de son consentement comme témoin de l'épouse
de honneur Claude Denard et de Jean Etienne
Pingard tout deux cultivateurs en cette commune et tout
deux frere de l'épouse de l'épouse, l'edicto témoin tout
unique

Après quin moi Denard Maire d'Auberville
représenté par Jacques Majore représentant de la dite
commune j'ai prononcé au nom de la loi que
l'edicto group son union en mariage, l'épouse
et l'épouse ou déclaré ne favois signer le
témoins ou signé après lecture fait
honneur Claude Denard Jean Boudier

Paul Denard Pingard.

P. Tellier A. Boudier
Geor Ge Boudier

Table



83

Noms et Prénoms Nom et Prénom

	Epoux	Epouse
11	Anouelle J ^e francis &	Ruelle Cecile appoline
12	Bernard J ^e Bte	Bonneau M ^e Rose Noel
13	Marcen Jean —	Baudier M ^e anne &
14	Boudier Paul	Bernard Marie Louise
15	Cheneviere Jules Louis &	Bonnard M ^e Marguerite
16	Durand P ^e Paul &	Gosse M ^e Marguerite
17	Olivier Pierre &	Boedier M ^e Anne
18	Guyot J ^e Comme	David M ^e Denise
19	Hebeau Jean Louis	Mondier Anne Eustache
20	Lery Nicolas —	Humeau M ^e Laurence
21	Majeret Jacques &	Sinard M ^e Louise
22	Majeret Charles &	Bonneau M ^e Catherine
23	Merville Pierre &	Anvy M ^e Laurence
24	Olivier Ante &	Bernard M ^e Appoline
25	Osquier J ^e Paul	Boudier M ^e Denise

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE.

ARRONDISSEMENT communal de *St. Denis*

COMMUNE d' *Aubervilliers*

DOUBLE REGISTRE

des Actes de Mariage de l'an 13

De l'Imprimerie des ANNALES DES ARTS ET MANUFACTURES,
rue J.-J. Rousseau, N°. 11.

AN

L^e présent Registre contenant vingt une
feuilles,
servira pendant l'an 13 à inscrire les Actes de Mariage de la Commune
d'Aubervilliers Arrondissement communal
d'St Denis à l'effet de quoi il a été coté par première
et dernière, et paraphé, sur chaque feuille, conformément à l'article LXI du
chapitre I^{er} du titre II de la Loi du 20 ventose an XI, par moi soussigné
Jean Joseph Joachim Jaude, juge du Tribunal de Première Instance du
Département de la Seine, remplaçant Marius le Président



Paris, le jeudi fructidor an douze

Jaude

Du Jeudi Vendémiaire An
cez la République



84

Acte de Mariage de Jean Charles Lejier cultivateur né
à Aubervilliers le quatorze Avril mil sept cent quarante trois, veuf
Majeur de demoiselle Marie Jeanne Blauthaud Domitie en cette
Commune d'une part:

Lejier et de Marie Madeleine Muy née à Paris sur la
Charrue au père Saint Laurent le Vingt deux Juillet mil Sept cent
et vingt neuf fille Majeure des Jeffants Jacques Muy, et
Vincent Marie Jeanne Asyru sa père et mère délivré à Aubervilliers
le Quatorze Avril mil Sept cent quatre vingt six dis, autre le
vingt deux Brumaire de l'an ix, d'autre part.

Les actes préliminaires sont extraites 1^o du Registre
de publication des mariages faits en cette Commune, les
vingt neuf fructidor dernier, et premier Vendémiaire présent
moins heure de midi affichés ensuite de la publication au
terme de leur vie et en vertu de l'arrêté des Consuls ordonné
du Vingt six Ventose dernier, 2^o du Registre des décès de cette
Commune pour l'an dis où la mort de Marie Jeanne Blauthaud
est constatée à la date du Cinquième juillet pour Complémentaire,
3^o liste des naissances des Marie Madeleine Muy extraite du
Registre des Naissances des Sainte Laurence et Sainte Laurene
à Paris pour l'an mil sept cent vingt neuf. L'exemplaire a été
délivré par le Chef des Archives de l'Etat Civil de la Ville
de Paris le Vingt un fructidor dernier, 4^o du Registre des
Décès de cette Commune pour l'année 1790 et pour l'an dis où
les décès des Jacques Muy et Marie Jeanne Leyrat sont
constatés ainsi dater depuis désignés, sans opposition dans
Mariage, et tout en bonne forme et desquels a été
donnée lecture en présence des parties et des témoins devant
ce après, par moi Marie signé faisant les franchises d'officier
publie au terme de la loi, lessors quasquidem d'estat prendre

en mariage l'un Marie Madeleine Muy, l'autre Jean
Charles Lejier,
en presence duoté eel'goupe de Nicolas Bonifant
de Claude Guérin Thierry, et des Nicolas Degrave tustin
Cultivateurs domiciliés en cette commune
duoté eel'goupe de Pierre Muy, et Jean Baptiste Muy
son deux frères et ces Jean Victor Chemerian Cultivateur
domicilié en cette commune

Apres que moi et Maire d'auberville en ma qualite
d'officier public de l'Etat civil ai prononce au nom
de la loi que ledit epoux son ami en Marney
l'epouse le epouse ou declarer ne faire signe ainsi
que M. Bonnifant, et sieur Miny, Jean Baptiste
Miny, les autres tenuent une signe au nom d'apres
lecture faitte a Nicolas Degrave Jean Victor Obenierre

Demars Marie L

Dusix^e Vendemiciaire An treize

D'auoy
Acte de mariage de Jean Claude Soisson né le trente
Janvier mil Sepe ieu Soisante sept ou la commune d'Auberv
Soisson fils majeur de Claude Soisson domicilié en cette commune
de Clastres de la d'auente Marie thierry son pere et mere d'une part
et de Marie Madeleine Lejier née à Auberville
Lejier le trois mai mil sepe an Soisante quinze fille majeure de
M. Martineau Jean Charles Lejier et de d'auente Marie Jeanne Blanche
Sa pere et mere d'autre part

S'opera en l'ere d'autre part
Les Actes préliminaires pour extrait 1^o du
Registre des Publications de Mariage faites sur cette
Commune les Vingt neuf Fructidor Seconde, se premier
 Vendémiaire présent moins heure de midi, affichés endans
 des Publications autorisées par la loi et en Vertu de l'ordre
 des Consuls endaté du Vingt six Septembre 8^e 2^o du Révo
 den ~~titres~~ de la cause de Claude Soisson aladalles

Chierg fut tenu en cette commune par
Copie que Mme Mair d'auberville en ma qualite d'officier
publie de l'Etat Civil le pronome au nom de la veuve Louisa
Proux sonne une au Mariez, le pere et le pouse ou desirer me
savoir signe ainsi que le pere de le pouse, le pere de l'epouse
Dominique Pivin et Nicolas Bonneau, Jean Nicolas Bonneau
et Claude, femme Chierg ont signe avec moi apres
lecture faite J.N. Bonneau Dcans Mair

Samuel Jean-Louis Piercy

Du Vingt un Fevrier An Etre, Acte de mariage
3^e de Denis Christophe Boudier veuf Major de la marine Michelle
Bouleau fille de Jeanne et Auberville une port
Denis Christophe et Victoire hébert fille Major de Jacques Guillaume hébert
et Cultivateur de la Madelaine Moupet son pere et Mere Dominielie
hébert en cette Commune d'Orthez port
Victoire Les actes préliminaires son extrait 1^o du Registre
N^o 3 cité au cette Commune le 21 fevrier

Les actes préliminaires sont extraits 1^o du Régitre
des Publications de Marignac faites en cette Commune le 1^{er} octobre
du présent an, heure de midi affichées en suite de la publication

au terme de la loi et en vertu de l'Arrêté des Consuls endaté du
Vingt et Ventoso en l'An 2^e du Régime des Cérés de cette
commune pour l'an Douze

De Marie Michelle Milcoint est faittare sur la date du Vingt et
Vent de l'année Cunée, 3^e enfin du Régistre des Cérés de mariage de
cette commune pour l'année mil Sept cent Soixante trois oula
Naissance de Marie Victoire hébert est faittare sur la date
du cinq Septembre de l'année sans opposition audit Mariage
et tout en bonne forme et desquels actes il a été donné lettres en
présence des parties contractantes et des témoins dénommés cy apres
par moi Marie Lépine lessit que on déclarer prendre en
Marie l'an Marie Victoire hébert l'autre Demie fréteuse
Boudier

en présence du père de l'épouse de Paul Guynel cultivateur
en la Louir Oury aussi cultivateur Dominiere en cette Commune
du père de l'épouse de Jean Guillaume hébert père de
l'épouse présente consentant, ces deux Guillaume hébert
et ces Jean Victor hébert leurs deux frères ces deux
Dominier en cette Commune tous Majeurs
Après que moi Marie d'Auberville en
qualité d'officier public de l'Etat Civil de la ditte Commune
ai prononcé au nom de la loi que ledit époux son
vif en Marie le père adéclaré ne feroit signer l'épouse
apprise aux deux frères Oury et les autres témoins que
d'abord ne l'avoient apres lecture fait.

Marie Victoire hébert
Jean Claude Demars Marie

Da Vingt huit Brumaire An Treize

Acte de Mariage de Jean Claude Lépine Dominiere
en cette Commune né en la Ville de Dammartin Doy.
Févassier de Jeanne et Marie fille Majeur de Jean Claude Lépine
fils de Sophie Lépine son père et mere dem. à poir
D'abord d'une part
de Marguerite de Paul et Marie Marguerite Demars fille Majeur
de Paul et Marie cultivateur en cette Commune

et de Marie Marguerite Demars son pere trop
mère d'autre part
Ain acte très immuable pour
Régistre des publications de Mariage faites en cette
Commune les treize en Vingt Brumaire présent au
heure de midi affiché ensuite de la publication au tems de
la loi en vertu de l'Arrêté des Consuls endaté du Vingt
et Ventoso en l'An 2^e du Régistre des Cérés de mariage
de la Ville de Dammartin dont extract a été délivré le jour
d'yer par moi Marie de la ditte Ville par lequel il appert
que Jean Claude Lépine y est née le vîne 16 Novembre mil
Septcent quatrevingt un sans qu'il voit survenu aucune
Opposition audit Mariage, et tout en bonne forme et desquels
actes il a été donné lecture en présence des parties contractantes
et des témoins dénommés cy apres, ledit époux son déclaré
prendre en Marie l'an Marie Marguerite Demars
l'autre Jean Claude Lépine, en présence du père de
l'épouse de Guillaume Caron propriétaire et cultivateur en
cette Commune en la Mathieu Boutin Dame justificatif
en cette Commune et aussi en présence de Jean Claude Lépine
père de l'épouse présente et consentant
du coté de l'épouse de Paul Demars son pere
présent et Consentant, de Jean Christophe Demars son
paternel de l'épouse en la Sophie Lessit femme de la Maternel
de l'épouse tout Majeur et Dominiere en cette Commune
Après que moi Marie d'Auberville faisant
fonctions d'officier public de l'Etat Civil en cette Qualité ai prononcé
au nom de la loi que ledit époux son fils Jean Claude Lépine, l'épouse
et l'épouse ainsi que les témoins de l'épouse son déclaré ne feroit
signer les témoins de l'épouse son épouse apres lecture fait.
et l'épouse de l'épouse

Demars Caron Lépine
Demars Marie

De la franchise du Greve

5^eme. Acte des Mariage de Guillame Sébastien Mayrin âgé ce
Vingt neuf ans cultivateur en cette commune, Jeuf Major et
fille Marie Clotilde Lapique décédée à Auberville d'une part
et de Marie Anne Lapique âgée ces trente un ans
nés le Vingt Septembre mil Septante quatre et demie au
mariage de Jean Lapique fondomise en cette commune
Soixante deux ans
et de défunte Marie Louise Lejeu ne pucere au mardi d'autre part
Naguier Les actes préliminaires sont extraites 1^o du Registre
Guillame des publications des Mariages de cette commune qui ont été
Sébastien fait le Greve le Vingt et une derniere heure de midi
affichées antérieures des publications au terme de la loi et en
l'espérance que l'acte des consulter endatto du Vingt de six Cent
Sixième anné du Greve 2^o du Registre des Décès de cette commune pour
l'an Douze ou la mort de Marie Clotilde Lapique est
constatée dans la date du dix huit Meipsoid de la dite Commune
3^o du Registre des actes des Décès de cette Commune
pour l'an mil Sept cent Soixante quinze
ou la mort de Marie Louise Lejeu est constatée sous
la date du Douze Septembre de la dite Commune sans qu'il
soit survenue aucune opposition audit Mariage le tout
en bonne forme et légal avec il a été donné lecture
en présence des parties contractantes et des témoins
de la Commune et après lesdits quez on déclare prendre
en Mariage l'un Marie Anne Lapique, autre Guillame
Sébastien Mayrin, épousé de la sœur de Lapique de
Pierre Violan Codet Notaire public en la ville de Rouen
cultivateur apt Denain beau-frère de l'épouse
du côté de l'épouse de Jean Lapique son père présent et
consistant de Louis Demars cultivateur et de Pierre
Benoit Lapique frère de l'épouse tout majeur et
domicilié en cette commune
Après quinze jours pour Demande Marie
d'Auberville au quartier d'affaires public de la dite
Commune et pour prononcer au nom de la loi

que lesdits quez son union
Mariage, auquel Mariage jas
acte qui a été signé par le pucere
témoins d'aujourd'hui audis acte.



Quatre
au
droit

Jean Lapique Magnin
P B Lapique

Chambre au Greve
Demars

a. Sivost

Antoine Rivier

Demars Marie

Comme
Mézières
Jacques Mariage de Jacques Christophe Mayrin âgé ce Vingt
et
meuf une fille majeure de Jean Mayrin cultivateur et
Secuyer et Brigitte Brunet ses puceres en mme Dominielle en
Mil Anne Bréchette Commune d'une part

et l'autre Marie Anne Givolle Secuyer âgée
de Vingt et six ans fille Majeure de son pucere
Secuyer Mathurin de Vire et de Catherine Jandalle
Domicilié en cette Commune d'autre part

Le acte préliminaire son extrait 1^o du
Registre des publications de Mariage de cette commune
lesqueller on a été fait le Vingt et une derniere heure de midi afficher
quatre francs et demi au quartier public en la ville de Rouen
l'acte des publications au terme de la loi et en Vertud de
l'ordre des consulter endatto du Vingt de six Cent
Sixième anné du Greve 2^o

du Registre des actes des Naissances de cette
Commune pour l'an mil Sept cent Soixante quinze
ou la naissance de Jacques Christophe est constatée sous
la date du treize Mai de la dite Commune, 3^o du Registre
des actes de mariage d'Auberville pour l'an mil
Sept cent soixante dix huit ou la naissance de Marie
Anne Givolle Secuyer est constatée sous la date du
Vingt neuf Avril de la dite Commune 4^o au pied du

Registre des actes de décès de la commune d'Auberville
pour l'année mil sept cent quatrevingt dix ou la mort d'Eustache
Leucuyer est constaté pour la date du dix huit décembre de
la dite année, sans qu'il soit survenue aucune opposition
au dit mariage le tout en bonne forme et de tout lesquels auto
il a été donné lecture au prêtre de la partie contractante
et des témoins devant lui apres lequel il a été
désiré prendre en mariage par Marie Anne Nicolle
Leucuyer l'autre Jacques Christophe Majere, en prisonier du
côté de l'épouse de Jean Claude Majere, de Jean Majere
tout de son père paternel, de Jacques Majere son frère
et aussi en prisonier de Jean Majere pour l'époque prison
de Constantant tout Majere domicilié en cette commune
du côté de l'épouse de l'abbé Jandelle à son domicile
présentee Constantant de François Leucuyer son époux paternel
Marchand à Belleville et de Jean Jandelle son épouse
Maternal bijoutier à Paris rue Jean Robert tout de son
Majere

Apres quoi nous Demur Main d'Auberville
en qualité d'officier public de la dite Commune, ayons
prononcé au Nom de celui qui s'est dit épous son
fiancé en mariage auquel mariage nous avons délivré
l'aprisent acte qui a été signé par l'épous
l'épous et les témoins à l'exception d'un
de l'épous qui a déclaré ne le savoir

Apres lecture faites.

Payé huit mille mètres

Eustache Leucuyer

Pierre Majere

Mme Mme

Jacques Majere

C. Majere

Jandelle Leucuyer

Demar Maire d'Auberville

ymme Dutreix frimaine du tréje
Pleury Date de mariage de Claude
Pleury Henry Mariéhal fermant domicilié en cette Commune
Pleury Claude aubain age de trente quatre ans fils Major des defunct
Hemet Violon Henry et Marie Jeanne Desforges ses pères
Mme Marguerite mes D'une part
et de Marie Marguerite hemet age de et
Vingt un ans fille Major des Violon son
hemet cultivateur en cette Commune et de defunte
Marie Majere ses pères et mere d'autre part

Les actes préliminaires son effectués 1^o. du
Registre des publications des mariages faites en cette
Commune le vingt Septembre dernier et quatre
semaines présente midi heure de midi effectuées en vertu de
la publication au terme de la loi et en vertu de l'ordre des
Consuls en date du vingt Septembre an oxy 2^o. du registre
des actes des mariages de la commune de Bamont
Dept. cezine et Namur où il appert que le futur épous
y est né le vingt un octobre mil sept cent soixante
dix quatre que le constaté l'étoit délivré par le secrétaire
du janton cez jour le châtel le vingt sixième de Octobre
mil 3^o. du registre des actes de décès de la même
commune où il appert que Nicolas Henry y est décédé
le vingt Septembre mil sept cent quatrevingt trois
4^o. du registre des actes de décès de la même
commune de Bamont où il appert que Marie Jeanne Desforges
y est décédée le vingt Janvier mil sept cent vingt et seize
5^o. du registre des actes de mariage de cette commune où
elle est Marie Marguerite hemet y est constaté pour la
date du vingt un Septembre mil sept cent quatrevingt
trois 6^o. l'acte du registre des actes de décès de cette
commune où il appert que Marie Majere y est décédée
le trois Juillet au Cinq de la République



Coily 32

Sans qu'il voit sur une autre opposition aille
Mariage fut tout en bonne forme, et d'abord lesquels
avez il été donné lecture en présence des parties
Contractantes et des témoins dommuniés et après lesdits
groupes ou désiré prendre en mariage l'an Marie
Marguerite hemet, l'autre Claude Aubain leucy, en
présence du notaire et l'groupes Louis Demar
et Louis Leboult tous deux Majeurs cultivateurs
en cette Commune

du Côté de l'groupes de Bioulard Louis hemet
Son pere pisan et Consantant des Louis leucy
Majeur foncteur Matuel aux cultivateurs et des
Biens Bioulard Vibert tous deux Domiciliés en cette
Commune et Majeur

Après quoi Louis Demar et Marie
d'Auberville en qualité d'officier public de la dite
Commune a été nommé au nom de la loi
que lesdits groupes sont unis en
Mariage le pous, lepouse, le pere et le pous
et les témoins dommuniés et depuis une fijue
Après lecture faite.

Demar M. hemet Vibert

L. L. Meijer L. L. Bouy

M. M. hemet

Claude leucy

Demar Marie

8me Du Vingt deux Nivose An
Bonne 1793, le premier de l'Empire
" Cristophe République Française
Cultivateur Domicilié en cette Commune Yves Major
M. de Marie Nivelle Chouart décédée en cette Commune
Domicilié part

St Marie Anne Delaithe âgée de
Domiciliée en cette Commune fille Majeure de huit
Delaithe demeurant ordinariem. Sur la commune de
gentilly près parisiens de dessautel Madeline Maryant
son pere et mere d'autre part.

Les actes préliminaires son extrait 1: du
Régitre des publications des Mariages de cette
Commune où il appert que celle des futurs groupes ont
été faits le 26. à Neuf Nivose présent mois, heure
de midi affichés ensuite des publications au terme
de la loi et en vertu de l'arrêté des consuls en date
du Vingt six Nivose An 1792 2: du Régitre des
actes des Décès de cette Commune pour la présente
année où la Mort des Marie Claude Nivelle Chouart
est constatée sous la date du dix sept Vendémiaire
dernier 3: du Régitre des actes de Naissance de cette
Commune pour l'année mil sept cent
ou la Naissance de Marie Anne Delaithe est constatée
sous la date du Vingt cinq May de l'edite année
Afin du Régitre des actes de Décès de la
Commune d'Auberville pour l'année mil sept cent
soixante dix huit ou le Décès de Madeline
Maryant est constatée sous la date du dix neuf
Février de l'edite année

Sans qu'il voit



84

Survenue auune opposition audit
Mariage le tout en bonne forme et
de tout lesquels actes il a été donné lecture en
présence des parties Contractantes et des témoins
devenusés cy apres lesdits épous ont déclaré
prendre en Mariage lida Marie Anne
Desaintre l'autre Pierre Christophe Boudier
en présence du Côté de l'épous de
Christophe Salloin journalier beau frere de
l'épous et de Charles Antoine Gorin Manuipis
tous deux Majeurs et domiciliés en cette
Commune

du Côté del' épouse de hilaine
Desaintre pere de l'épouse présente et consentant
de Guillaume fontaine et de
Claude Augustin fontaine ses deux freres
Maternel tous deux Marchands serruriers
Majeurs et domiciliés en cette Commune

Où il est que l'épous Denier Demarr
Maire d'Aubervilliers en qualité d'officier
public de la dite Commune a pris prononcié
au Nom de la loi que lesdits épous soient
unis en Mariage et duquel il a été dressé
le présent acte qui a été signé par
l'épous, le pere de l'épouse et les témoins
d'exception de l'épouse et de Christophe
Salloin qui ont déclaré ne se faire
Boudier + et Claude Augustin fontaine
hilaine déclaré approuvé le present lequel acte
Demars Maire gorin

Sept 36

Du Vingt trois Pluviose an
Civile Acte de Mariage de
David Christophe David âgé ces Vingt deux ans fils Majeur
Denis Christophe Louis David Couvreur en cette Commune et de
Poisson Michelle Boudier son pere et Mere d'une partie
Michelle Et de Michelle Poisson âgée ces Vingt
deux ans et demie fille Majeure ces Christophe
Poison Cultivateur en cette Commune et de
demanche Michelle Demarr son pere et Mere d'autre
parte

Les actes préliminaires sont Extraits 1^e
du Registre des Publications des Mariages
faits en cette Commune le Septembre quatorze
du présent mois heure de midi affichés
ensuite de la publication aux termes de la loi et
en vertu de l'Arrêté des Consuls en date du
Vingt Six Septembre en l'An 2^e du Registre des
Actes de Naissance de cette commune pour l'année mil
Sept cent quarante et deux ou la naissance des
Denis Christophe David est Constatée sous la date
du dix octobre de la dite année, 3^e

du Registre des Actes de Naissance de la dite
année ou la naissance des Michelle Poisson est
Constatée sous la date du Vingt quatre juillet
4^e en sus du Registre des Actes des Décès de
cette Commune ou la mort des Michelle Demarr
est Constatée sous la date du trente juillet
de l'année mil sept cent quarante et six

Sur opposition audit Mariage le tout
en bonne forme et de tout lesquels actes il

été donné lecture en présence des
parties Contractantes et des témoins
énumérés ci-après, Le dit époux pour son
déclarer prendre en mariage l'an Michelle
Boisson, autre Denis Christophe David
en présence du fief de l'épouse le Louis David
Son père présent et consentant, de Simon
David son oncle paternel, et de Jean-Louis
Bordier Major son oncle Maternel
et du côté de l'épouse de Christophe
Boisson son père présent et consentant
d'Antoine Boisson son oncle paternel, et de
Jacques Boisson son frère tous lesdits
témoins Majeurs et Dominiés en cette
Commune

Après quoi il a été soussigné Deman
Maire d'Aubervilliers en qualité d'officier
public de la dite Commune. Ayant prononcé
l'acte de la loi que lesdits époux soient
unis en mariage et d'agréer l'épouse le
présent acte a été dressé, et signé de
l'épouse et des témoins en présence
énumérés le père et l'épouse à déclaré
ne l'espous (Après lecture faite).

Michelle Poisson

D. C. David

Louis David

et Léopold Boisson

Denars Mair

hors 98

10^{me} brug Acte de mariage d'autorité Mangot
Cogez et Gayne petit Dominiés en cette Commune fils
Mangot Major desd'funct Jean Mangot et Catherine
Antoine Cogez frere et mere d'une part
Le Marie Geneviève Landry fille
Landry Major Dominié de dessus Alesis Landry
et de Jeanne Catherine Dourard Dominiée en
cette Commune frere et mere d'autre part
Les actes précédemment nommés 1^o du
Répertoire des publications des mariages de cette
Commune où il apparaît que celle des futurs épous
ont été faits le hui ce quinze Juillet derniers
Heure de midi officiellement au terme de
la loi 2^o du Répertoire des actes de décès de la
Commune de Villeneuve-d'Ascq Souppes Département
de l'Aisne où il apparaît que Jean Mangot
est décédé sous la date du 1^{er} juillet 1869 à
quatre et son épouse sous celle du 1^{er} juillet 1870
Plus tard de la ville d'Amiens 3^o du Répertoire des actes
de naissance de la même Commune où le futur
époux est né le 1^{er} juillet un avil mil sept cent quatre-vingt
nuit, 4^o du Répertoire des actes de Naissance en
cette Commune où la naissance de le futur époux
est constatée sous la date du 1^{er} juillet un avil
mil sept cent quatre-vingt dix-huit 5^o Du Répertoire
des actes de Décès aussi de cette Commune où est
constatée la mort d'Alesis Landry sous la date
du quatorze Avril mil sept cent quatre-vingt trois.

3

— Sans qu'il n'en eut été faite aucune opposition
avant l'Mariage le tout en bonne forme
et de tous lesquels acte il a été donné lecture
en présence des parties Contractantes et des
témoins d'omnipotency après l'échange ou
de lais prendre en Mariage l'un à Marie
Geneviève Landry, l'autre Antoine Manguet
en présence du côté de l'épouse de François
Claude Majette Marchand Boucher et de
Jean Salpice Valettein Cordonnier
les deux Majets Domiciliés en cette paroisse

De l'ordre de C. Gaspard de Jeanne Béatrice
D'ouïe et d'oreille présentee Consentante, de
Nicolas Léandre, et Louis Guillaume
Boudier aux deux Majestés au si Domicilie
en cette Commune

en cette Commune
Opis qui nous Mair souigne
avons promis au nom de la loi que lesdits
fous. Nous unis en Mariage devant il a été
depêché présent acte qui qui a été signé —
par le spos et le témoin accepté Nicolas
Landry qui a déclaré ne le savoir ainsi —
que l'appel au la mire des beaux
Opis lecture faite).

and lecture notes).
Allegewij J. P. Moesw

Exulting

Hollis Gould
Damaras Maine

Marmot
Antoine
Sébert
Mⁿ Claude

Du Guize Picardie
au Guize



Oette de mariage de antoin maruot fr.
alo chapelle Neuf en seconde nocer de
marie Catherine caillot Dau fort.

Et Marie Claude hérité fille unique
de Janyon qui n'a pas hérité d'autre chose que
Bonneau et marié May de la Haye Marquette le 20 juillet
et son autre fils le aîné Félix n'a rien
extrait 1^e De l' registre des Subscriptions de
mariage de cette commune 2^e De l' acte de la
commune de la Chayelle au il appert que leur
subscription tout le fait dans une autre
commune ne paient et que son père devint
2^e De l' registre des actes de leur déclarée
commune de la Chayelle où le mariage de Marie
Catherine caillie est constaté pour la date
du deux juillet dernier 3^e De l' registre des
actes de Meiffreville de cette commune ou elle
de Marie Claude Sébert est constaté pour la date
du douze juillet 1757 au septante sept ans
d'âge, sept mois et deux jours qu'elle se soit trouvée
en état d'opposition au dit mariage et le fait en
bonne forme et de bon avis que le a été
été donné lecture en présence des parties
concernées et des témoins ayants
connu à la dite Eglise un Peckarey
fonda un mariage, son Marie Claude
Sébert et l'autre Antoine Marinot
en présence d'une partie de l'Eglise

De François Courtain jardiner au chappelle
 en de Père Bertrand journalier domicilié à Paris
 Du côté de l'apôtre de Jésus quittant
 habut son père furent et contentent de Jacques Guillam
 habert et Jean Nator
 habert au deug père dominicain
 auz Commune ayer que auz Souffre
 Marie D'Aubervilliers furent le fonction
 d'officier subi de la dite Commune
 avour n'a dite Justice prononcer au nom
 de la loi que les dits Egoist tout
 avoir au mariage lepous lepouse et tous les
 témoins ou desirais au favoir signe excepté
 le sieur Courtain qui a signé après lecture fait

GUILBERT
Dommage Mardi

12^eme
 Du douze Meplidor au Greige Côte de
 Marin Mariage de sieur Christophe Marin Cultivateur
 Christophe domicilié en cette Commune veuf Majeur de
 Josse Marie Félicité Vataud décédée à Aubervilliers
 Mme Reine d'une part
 et Marie Reine Gope fille Majeure de
 Bazile Gope journalier domicilié en cette Commune
 et de deffante Marie Catherine furet femme de
 Mere d'autre part

Les Actes préliminaires

Son extrait 1^e du Registre
 des publications de Mariage
 de cette Commune pour la présente année où il
 appert que les deux publications ont été faites
 Conformément à la loi le Vingt Sept juillet dernier
 le quatrième Meplidor présent moins, 2^e du Registre des
 Actes de cette Commune pour la même année où il
 mort de Marie Félicité Vataud est constatée pour
 dater du Vingt Trois Juin dernière 3^e du Registre
 des Actes de la Maipaix de ladite Commune pour
 l'année mil sepe cent soixante quatre ou le
 Maipaix de Marie Reine Gope lors est constatée
 pour la date du hui Aout de ladite année, 4^e
 enfin du Registre des Actes de décès de la même
 Commune où la mort de Marie Catherine furet
 est constatée sous la date du vingt juillet An Douze
 Lebaut en forme souue et de tout les quels Actes il
 a été donné lecture en présence des parties contractantes
 et des témoins et apres Nominales, ledit Gope
 ou désirais prendre en mariage l'en Marie Reine
 Gope, et l'autre Christophe Marin en présence du
 Côté de l'épous de Jean-Baptiste Marin, et d'autre
 Marin les deux frères

du coté de l'épouse de son père présent en l'oustant
 de Michel Etienne Cousin Ton Beau frere et le canon
 David tout Majeur et domicilié en cette Commune

Apres quoi nous Marie d'Aubervilliers faisons la fonction
 d'officier public en la dite paroisse prononcé All Hym
 Je salut que ledit Gope soit unie en mariage
 lepous et lederies tenuons ou signes et les autres ou
 tous desirais n le favoir opere lectum fait

Christophe Marie
 SIMON DESIRE DEMASIN



102

Dutreuil Messidor au Creize

Pétréee Mariage de Antoine Franois

3^e
Dutermé
Ant. Franois
Francottay
Constancie feliuite

Dutermé Néoyant Dominici à Paris Rue taillon
96° 41 fils majeur de sieur Franois Dutermé Nentur
demeurant à Paris Rue de Berry au Marais
96° 36 et des defunte Marie Voisin ses pere et
mère d'autre part
et Constante feliuite Franoottay fille

Majeur de sieur Hubert Louis Franoottay Nentur
Dominici en cette Commune et des defunte
Agnès feliuite Berault de Courville de Janvry
ses pere et mère d'autre part

Les actes préliminaires sont extraites 1^o
du Registre des publications des Mariages de la
Commune ou de pareil Registre pour le second
Arrondissement Municipal du Canton de Paris sur
lesquels il apparaît que deux publications ont été
faite Conformément à la loi ou l'usage de la
Commune les 1^{er} et 2^{me} Juillet 1808 derniers
2^o du Registre des actes de naissance de la
Paroisse St. Juste à Paris ou celle de la future
épouse est constatée sous la date du Vingt
Janvier de l'année mil sept cent soixante et sept
3^o du Registre des actes de décès pour la
Commune de Paris Division des hommes
armés ou la mort de Marie Voisin est
constatée pour ladate du vingt Vendémiaire an
Doux,
4^o du Registre des actes de naissance
de la Commune d'Aubervilliers ou celle de la future
épouse qui n'est pas connue mais de nom
Barthélémy Dethier Néoyant et de Jacques Louis
Antoine Archer tous deux propriétaires Dominici à
Paris

Ouge et 104
L'épouse est constatée pour ladate
du Vingt février mil sept cent quatrevingt trois
S. enfin du Registre des actes de décès de la
même Commune où la Mort de Agnès feliuite
de Courville de Janvry est constatée pour ladate
du deux Novembre mil sept cent quatrevingt six
Le tout en forme formelle et de tout lesquels actes
il a été donné lecture en présence des parties
Contractantes et des témoins et après dénombrer
sans qu'il y ait trouvé aucune opposition les deux
épous ou témoins prendre et Marie l'un
Constante feliuite Franoottay l'autre Antoine Franois
Dutermé en présence du Côté de l'épouse de son
pere présent et Constantine des Jeunes Martin Eloi
Signeur, et de Jean Nicolas Dutermé Cousin de l'épouse
et l'un des payeurs des dettes publiques tout deux dominici
à Paris
du Côté de l'épouse de son pere présent et Constantine
de Barthélémy Dethier Néoyant et de Jacques Louis
Antoine Archer tous deux propriétaires Dominici à
Paris

Après quoi nous Demarr Mair d'Aubervilliers
faisant la fonction d'officier public avons en
cette qualité prononcé au Nom de la loi que
les dits épous soit mis en Mariage et duquel il a
été à présent acte qui a été signé par les épous
pere et femme dénombré après lecture fait

Dutermé

C. Franoottay

F. L. Franoottay

Dutermé

Signeur

Dethier

Larcher

Mair

Demarr d'Aire & Franoottay

Franoottay

16^e

Du vingt sept fructidor an trois
Acte de Mariage de sieur Jean Etienne
Sauvage et femme Jeanne Sauvage Sainte et Vérité à Paris le 20
J^o Etienne Etienne N^o. 16. fils unique du defunt Martin
Bordier Etienne Sauvage et de Anne Gaillard sa pere
Bordier et Marie d'une part
M^{me} Madeleine et M^{me} d'autre part

Et Marie Madeleine Bordier fille
Majeure de Jean Etienne Bordier maçon en
cette Commune et de defunte Marie Madeleine
Bordier sa pere et mere d'autre part

Les actes précédemment jone extrait^s 1^o du
Répertoire des publications des Mariages de cette
Commune et de pareil Répertoire pour les Etats
Arrondissement de Paris sur lesquels il appert
que deux publications ont été faites conformément
à la loi en l'une et l'autre Commune le vingt
trois en trente Etémodor dernier 2^o du Répertoire
des actes de Naissance de la paroisse St. Merry
de Paris pour l'année mil sept cent soixante
Quatorze, ou celle du futur couplet constatée
sous ladette du quatre Septembre 3^o du Répertoire
des actes de Naissance du Etienne Arrondissement de
Paris pour l'an huit ou celui d'anne Gaillard
est Constaté pour ladette du premier Poéral
4^o du Répertoire des actes de Naissance
arrondissement ou celui de Martin Etienne
Sauvage est Constaté pour ladette du Vingt
quatre Messidor 5^o du Répertoire des actes

106

de Naissance de cette Commune ou celle
de Marie Madeleine Bordier est Constaté pour
ladette du premier Mars mil Sept cent
quatrevingt un, 6^o enfin du Répertoire des actes
de Déces de la même Commune ou celui de Marie
Madeleine Bordier est Constaté sous ladette du
Vingt trois Avril mil Sept cent quatrevingt sept

Lettre en forme formé, et de tout les quels
autre il a été donné lecture en présence des
parties Contractantes et d'Etémoin et après
nouveau sans qu'il se soit trouvé aucune opposition

L'edit Epoque ou déclaré prendre en
Mariage l'un Marie Madeleine Bordier et l'autre iste
Jean Etienne Sauvage en présence du Côte ce
l'Epoque de huit Martin, et de Jean François
Marchand tout deux Dominicains à Paris

du côté de l'Epoque de son pere présent et
Consistant du sieur Jean Marchand son oncle
Maternel et ces deux frères Louis David son neveu
tout deux Maires et Dominicains en cette Commune

Après quoi nous Demara Marie
d'Auberville avons prononcé au nom de la loi
en qualité d'officier public de l'Etat Civil que
l'edit Epoque son union en Mariage duquel il a
été dressé le présent acte qui a été signé par
les époux et Etémoin susnommés

Sauvage et M^{me} Bordier
Martin bordier et femme
Marchand, Demara Mair

TABLE.

Vingt
107

N ^o	Nom en -Dénoma	Nom de -Dénoma
3	Houdier Denis Christophe &	Bieben Victoire
8	Houdier P ^r Christophe & Delattre M ^e anne	
9	David Denis Christophe &	Oisson M ^e Isabelle
13	Dulenne ant ^r françois &	Grancollay constance sœur
1	Hénry Claude tubain &	Hemer M ^e Margueritte
1	Lerier G ^r Charles &	Winy M ^e Madeline
1	Levassieur G ^r Claude &	Demard M ^e Margueritte
16		
5	Maguin Guillaume &	Lapigne M ^e anne
6	Mariette G ^r Christophe &	Decuyer M ^e anne Nicolle
10	Mangeot- antoine &	Landry M ^e Perrine
11	Marmot- antoine &	Hébern M ^e Claude
12	Marin - Christophe &	Gosse M ^e Anne
2	Oisson G ^r Claude &	Lerier M ^e Madeline
14	Damage G ^r Etienne	Houdier M ^e Madeline

T A B L E.

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE.

ARRONDISSEMENT communal de St. Denis

COMMUNE d'Aubervilliers

DOUBLE REGISTRE

des Actes de Mariage pour l'an *quatorze*
de la République. *1805*

De l'Imprimerie de la PRÉFECTURE du département de la Seine, et des ANNALES
DES ARTS ET MANUFACTURES, rue J.-J. Rousseau, N°. II.

Le présent Registre contenant Vingt — — — feilles,
servira pendant l'an à inscrire les Actes de Mariage de la Commune
d' Arrondissement communal
à l'effet de quoi il a été coté par première
et dernière, et paraphé sur chaque feuille, conformément à l'article XLI du
Code Civil, par moi soussigné
Juge
du Tribunal de Première Instance du
Département de la Seine.



Paris, le Vingt thermidor — an trois.

D. Guillotin



semaine feuilles 108

1^{er} Lan quatorze
hainault le Sis Brumaire, Acte de Mariage Jean Baptiste
J. B. et hainault Cordomier fils Majeur de Jean Nicot
hainault Journalier en cette Commune, et de Mayant
Pinet Salloir Jez pere et Mare d'une part
Anne Victoire Et Anne Victoire Pinet journalier en la
même Commune veuve Majeure de Bernard Chopin
Militaire décédé à l'Hôpital de Wolle Dept.
d'Overijssel en Batavia, le trois Brumaire au
Douze d'autre part,

Les actes préliminaires extrait 1^{er} du registre
de publication des Mariages de cette Commune
où il appert que celle des futurs époux ont été
faits en la manière accoutumée et conformément
à la loi les Vingt un et Vingt huit Vendémiaire
Dernier desquelles publications il a été donné
lecture en présence des parties contractantes
et des témoins et après déclaration de lait
de mariage du futur époux, et de l'estrade
mortuaire du sieur Bernard Chopin, et tout en
comme forme sans qu'il soit survenu aucune
opposition lesdits époux ont déclaré prendre
en mariage l'an Anne Victoire Pinet, veuve
Jean Baptiste hainault, en présence
du côté de l'épouse son père présent et
consentant, de l'autre Harry et

en ces Jean hainult bardenet son oncle
du côté de l'épouse ces deux sœurs son père
cordomme ces deux Etienne Leuyer Marchand de Vin
tout ledit témoin Majeur et Dominicain
en cette Commune

Après quoi nous Demarre Maine
d'Auberville en qualité d'officier public de l'état
Civil avons prononcé au nom de la loi que
ledit Epoux son fils en Mariage d'auquel
il a été dressé le présent acte qui a été signé
par l'épouse, lequel son père, et aucun témoin
ou déclaré ne se savoir les autres témoins ont
signé après lecture faite.

et V. pinct Pint Jean le
Demarre Maine P. Leuyer nact

Aujourd'hui dix nivôse an quatre-vingt huit
heures d'après nous Main et adjoint de
la commune d'Auberville conformément
à l'article quatre de Decret Impérial du
14 fructidor an 13 avons clos le registre
régitre pour être continué pour l'an
1806 qui commencera demain et
employez à l'ouvrir de ce jour le
Calendrier grégorien

1806 Dexy 110

six

Verrennes 1806
de Louis Birolle Varenne Maréchal de
Louis No^o 11^e Vin en cette Commune Veuf Majeur et Main
et Birolle hanté décédée à Auberville d'un port
françoise Paulette De Marie Françoise Birolle Hardy Hardy
fille Majeure de Jean Hardy Maréchal fermier
faire en cette Commune et ces Marie Jeanne
Rogos son père et Mme d'autre part
Lez autres préliminaires dûment entrepris
et après les publications faites en cette
Commune le vingt six Janvier dernier et
deux journées suivantes moins le tout conformément
à la loi et l'avis que lecture a été faite du tout
en présence des parties contractantes et des
témoins ay après renommé sans qu'il se soit
trouvé aucune opposition ledit époux ou déclaré
prendre en mariage l'en Marie Françoise Birolle
Hardy, l'autre Louis Birolle Varenne, en présence
du côté de l'épouse des deux Louis Birolle
et Paul Majeur tous deux cultivateurs à Auberville
du côté de l'épouse de son père pris en
consentant, ces deux Marie Françoise Hardy devant en cette
Commune et ces Claude Michel Rogos, charron
demeurant à Paris son oncle maternel

Après quoi nous Main faisons les fonctions
d'officier public avons prononcé au nom de la loi que
ledit Epoux son fils en Mariage en auquel il
a été dressé le présent acte qui a été signé par tous
les susnommés et plusieurs personnes

auis, Après lecture faite
accepté le par le Paul Margueritte son
désir ne le savoir). Roger
hardy m. f n hardy jean claude
hardy Louis Boudier Pingaud Harry
Demars Maire

3^eme L'an mil hui ^{six} ce ^{six} le douze Mai, Acte de
mariage de Pierre Antoine Poisson né à Auberville
le vingt mai juillet l'an ^{six} quatrevingt trois fils
et mineur des defuncts Christophe Poisson et Marie Michelle
Bordier Demarr dédicé en cette commune par le deux
Mr Margueritte frain au treize l'autre le trente juin mil Sept
cent quatrevingt dix, son pere et mere d'une part
Et Marie Margueritte Bordier fille mineure
de Paul Antoine Bordier cultivateur en cette commune
et des defuncts Marie Margueritte Bordier dédicé
à Auberville le siecle plus au mat son
pere et mere d'autre part, laquelle est aussi née en
cette Commune le huit septembre mil sept cent dix.
Les actes préliminaires d'union en forme
et apres les publications faites en cette Commune
les vingt et vingt sept avril dernier le tout
Conformément à la loi et apres lecture faite en
présence des parties Contractantes de ces
Témoin et apres nouménous sans qu'il se soit
trouvé aucune opposition, lesdits époux une
désirer prendre en mariage l'en Marie

tiroir 112

Margueritte Bordier l'autre
fille et Antoine Poisson en
présence des fôts de l'épouse
Jean Pouder son oncle maternel, de Jean Christophe
Poisson et de Sonia honore Poisson ses deux sœurs
tout deux ses plus proches parent présents et
Consentants domiciliés en cette Commune

du coté de l'épouse et Paul Antoine
Bordier son pere présent et son frère Claude
Bordier et le Coupant Bordier ses deux oncles
paternels tous domiciliés en la dite Commune

Après que nous Maire faisons la
fonction d'officier public de l'Etat Civil avoué
prononcé au nom de la loi que ledit Epoux
sont unis en mariage duquel il a été dressé
le présent acte qui a été signé par les témoin
époux et témoin susnommé apres lecture faite.

M M Bier Le Poisson

J G Poisson P A Bordier

Pouder C Bédrig L Poisson

J. Bordier honore chandecassas

Jacquè Labarville Magnin

Demar Maire

4^eme L'an mil hui ^{six} ce ^{six} le dix neuf mai acte de
mariage des Jean Christophe Meunier né à Auberville le
2^e Cristophe Vingt deux Septembre mil Sept cent Soixante dix huit
D et fils unique des defuncts Edme Meunier décédé en cette
Duchampois Commune et de Marie Margueritte Poisson domiciliée
ans le tressis

Domicilié en cette Commune son pere et mere d'une part
Et une femme Duchauffour journalier de la
même Commune née le vingt huit juillet mil sept cent
soixante quatre fille Majure de défunt Pierre
Duchauffour décédé à Lubersac et de Marie
Epereuse Lenoir son pere et mere d'autre part
Les actes préliminaires dûment en forme
en apres les publications faites en cette Commune
le treize et vingt trois derniers le tout conformément
a la loi en apres lecture faite en présence des
parties contractantes et des témoins en apres
nommés sans qu'il se soit trouvé aucune opposition
l'udit Epoux ou déclaré prendre en mariage
l'un autre femme Duchauffour, l'autre Jeanne frérotte
Nemier En présence du côté de l'épouse de femme
Jean Antoine Gislot David cultivateur, et de femme
Claude Majure M^e Boulier, du côté de l'épouse de
sieur Pierre Coquerel propriétaire de la ferme Nolat
goulet paron et des deux Mères des Epoux toutes
deux présentes et Constante, leur témoin
Majure en Domicile en cette Commune

Après quoi l'pour Mair faisant les
fonctions d'officier public de l'Etat Civil avoua
prononcé au nom de la loi que l'udit Epoux
son mari en mariage duquel il a été dressé le
présent acte par le témoin l'épouse de sa mère
l'épouse de femme de Pierre Coquerel son défunt père
savoir / + qui a été signé le dix huit hours
du mois d'août l'an Mil Sept Cent
soixante quatre adjoint

J. C. Marguet

six
Quatre 114

5. 175 cen.
Toguet L'an mil huit cent Sixties
deux juin Acte de mariage
de Claude Alexandre Toguet cultivateur né
Claude Alexandre en cette Commune le vingt mai mil Sepe com
et Soisante deux fils majeurs de défunt Claude
Bercière Toguet et de Marie Catherine Blaise Domicilia
M^e Geneviève en cette Commune ses pere et mere d'une part
Et Marie Geneviève Bercière veuve majeure
de Pierre Crétogny Maury vit au cultivateur en cette
Commune où il est décédé, d'autre
Les actes préliminaires dûment en forme et
apres les publications faites en cette Commune les
quatre et vingt mai dernier, le tout conformément
a la loi, en apres lecture faite en présence des parties
contractantes et des témoins en apres nommés sans
qu'il se soit trouvé aucune opposition, l'udit Epoux
ou déclaré prendre en mariage l'un Marie
Geneviève Bercière, l'autre Claude Alexandre Toguet
en présence du côté de l'épouse de sa mère présente
et Constante de Jean Baptiste Toguet son père
et de Jean Toguet son oncle venu dans cette Commune
d'après ce l'épouse de Jean Baptiste Blinbert
Marie Geneviève à Paris Division des Marchés et
de Jean Michel Pasquet son oncle maternel demeurant
en cette Commune

Après avoir Mair faire les fonctions d'officier
public de l'Etat Civil avoua prononcé au nom de la
loi que l'udit Epoux son mari en mariage duquel il a
été dressé le présent acte qu'il a été signé par les témoins
de l'épouse, l'épouse de femme et les autres témoins mandés
nécessaires.

IMPASSE Rimbent
Deux Mair & Pasquet

Yme au Mil huit cent six, le deux Juin, acte
Mariage de Jean Antoine Gorin né en cette commune
le vingt quatre novembre Mil Sept cent soixante
et dix sept, fils unique de Charles Antoine Gorin, en
Rouveau et Elisabeth Cheminier ses père et mère domiciliés
en cette commune d'Orgeval

et Marie Elisabeth Bourreau née en
cette commune le vingt trois Novembre Mil
Sept cent quatre vingt trois, fille unique de
Jacques Vincens Bourreau, et de Marie Magdelaine
Michel Bourreau ses père et mère domiciliés
en cette commune d'Orgeval

Sur acte précédent énuméré forme
et papier les publications faites en cette commune
le Quatre et ouze Mai dernie, tenuent
conformément à la loi, et après lecture faite en
prison des parties contractantes, et des témoins
et apres examen, sans qu'il se soit trouvée
aucune opposition, lesd'Epoux ou déclaré prendre
en mariage, Mme Marie Elisabeth Bourreau, s'autre
Jean Antoine Gorin, en présence du côté de
l'époux de son père, frereur et consentant, de
Pierre Leboul, et de Jean Victor Cheminier, tout
deux seuls maternet et paternet en cette
commune, du côté de l'épouse, de son père
frereur et consentant, de Michel Bourreau
son独一无二 maternet domicilié à la Courneuve, et
de Simon Martine Bourreau domicilié en cette
commune.

Après quoi nous avons fait faire la
fauteure d'officier public, de l'état civil,

Yont Déclaré que tel est Gorin
Son mil en mariage depuis 1765
il a été dressé cette signature
Dès lors excepté Michel Bourreau, le père
de l'épouse, et l'époux qui adorera nos Savyz signé
gorin

Pierre Leboul Cheminier

M E Rouveau son mari Rouveau
et E. Raiz Demarre Mair Louis Rouveau

Yme au Mil huit cent six le neuf juin Acte
Demande de mariage de Paul Laurent Demarre né en
l'or Laurent en cette commune le vingt Mai mil sept cent
Demarre quatre vingt dix ans fils unique de l'affant Claude
Mme Catherine Demarre et Mme Sophie sa mere
d'une part

Et Mme Catherine Demarre née à Aubervilliers
le dix ans de sa vie en quatrevingt quatre
fille unique de l'affant Claude Demarre et de
Mme Michelle Rayé son domicile en cette
commune d'autre part

Sur acte précédent énuméré forme
et après les publications faites en cette commune
le dix huit en Juin de mil neuf cent vingt
Conformément à la loi et après lecture faite
en prison des parties contractantes, et des témoins
et apres examen, sans qu'il se soit trouvée
aucune opposition, lesd'Epoux ou déclaré prendre
en mariage, Mme Marie Catherine Demarre et
L'autre Paul Laurent Demarre en

présence duquel de l'Epouse de son père présent des
consentants, de Nicolas Antoine Demars son
Pateruel, et de Nicolas Berthelot son oncle maternel.
Du Côté de l'Epouse de la mère présente
et consentante, de Jeanne Françoise Demars sa
deux frère, tout témoignage surjout et ratification
en cette commune.

Après quoi, Mme Marie faisant fonction
d'officielle publie cet Acte civil, devant prononcer
au nom de la loi que les dits Epoux sont mis
en mariage duquel il a été dressé acte qui
a été signé par l'épouse et les témoins désignés
excepté le père de l'épouse, la mère de l'Epouse, et
l'épouse qui ont déclaré ne le faire, ayant
lecture faite.

M. Demars J. Demars

M. Demars N. Demars

Le Clos porche honneur Claude Demars
Jean honnat Demars Marie J.

8me Jan Mil hui cens six le jeudi
Bordes Jan acte de mariage de Biere Bernard
S^ere Bernard Bordes Servier en cette commune où ils
né le dix neuf fevrier mil septe cent quatre
vingt une filia major de ditz pere
Bernard Bordes et de mère angelique
Berard Je Sire et Mess Dame Anne pere

118

Et Marie Louise Le Bone veuve auverillier
le Quatorze Mars mil septe cent quatre
vingt trois fille unique de l'ame le Bone
journalier en cette commune et de Marie
Brigitte David sa pere et Mme l'autre pere.
Les actes préliminaires duquel en forme
et d'après la publication faite en cette commune
le vingt sept avril et quatorze mai d'inst. lettre
Conformément à la loi et d'après lecture faite
en presence des dits contractants et des
parties tenu auz C. ayer. Noumeau jugeail
je pou trouve aucune opposition, les dits Epoux
qui Declara prendre en mariage lue Marie Louise
Le Bone et l'autre Siree Bernard Bordes au prou
du Côté de l'Epouse de sa mere présente et consentante
dans l'acte de mariage de la mère de
Jean Louis Bone Cultivateur de la majeure et
residante en cette commune.
Après quoi Noumeau et son prou a auz d'abord
que la d'Epouse fasse une en mariage de qualitatis
lymme d'etre que a été signé par l'épouse et les
témoins excepté l'épouse d'Epouse qui a déclaré ne
la faire. P. B. Roide H. L. Bout Eustache

Honoré le Due

J. C. Demars
merquier adjoint

L'an mil hui cem sis le quatre septante
Ote ce Mariage ee Biolar Alspis Chretien
Cretien
Marcher demeurant a Gonesse ou il est né le
n^e 16^e de decembre mil sepe cem cinquante huit ans
Sis Juillet mil sepe cem cinquante huit ans
majeure en premiere mair de Biolar Elayee
hardy
Mme Louise gijot decedé audi Gonesse d'une part
Et Marie Louise hardy journalier
domiciliée à Aubervilliers où elle est le doce
Decembre mil sepe cem soixante Cing ans
Majeure de Pierre homé Bonneau decedé audi
Aubervilliers le Vingt cinq Brumaire an neuf
d'autre part

Les actes préliminaires du mariage en formé
en papier les publications faites en cette commune
le sis Septembre Vingt quatre aout dernier et
dans celle de Gonesse le Vingt quatre et trent
un aout aussi dernier, devant Conformement
a la loi et d'apres lecture faite devant acte
en présence des parties contractantes et des
témoinz ex apres nommés sans quil se soit trouvé
aucune opposition, ledit Epoux pour déclaré
prendre en Mariage l'en Marie Louise hardy
et l'autre Biolar Alspis Chretien, en présence
du père de l'épouse ee Alspis Chretien son
oncle ee ee Pierre Chretien son cousin tous deux
Domiciliés a Gonesse

du père de l'épouse ee Vincent hardy
son père ee ee Jean hardy son oncle paternus
Domiciliés en cette Commune tous ledit témoin
Majeur

Sept 190

Apres quoi nous Mairie
faisant les fonctions d'officier public
avons en cette Qualité prononcé au nom de
la loi que ledit Epoux son mair en mariage
duquel il a été dressé le présent acte qui a été
signé de l'épouse et des témoins lequel a été
signé en le faire apres lecture faité
Nicolas Chretien Alex Chretien
Mme Chretien Jean hardy
Demars Mairie

10^e L'an mil hui cem sis le Vingt Septembre
Demars Ote ce Mariage ee Jean Denis Demars
Yn Denis né à Aubervilliers le Vingt Septembre novembre
hardy mil sepe cem soixante sis huit fils majeur
Mme Louise de Denis Biolar Demars Mairie ee cette
Commune et des defuntee Marie Marguerite
Barang decedée en ladite Commune le Vingt deux
Ventose an neuf son père et mere d'une part
Et Marie Louise hardy née aussi à
Aubervilliers le trente un Juillet mil sept
cem quatrevingt sis fille unique de Augustin
Christophe hardy decedé en cette Commune le
le Vingt un Ventose an neuf ee ee Marie
Louise Demars autre decedée en la même
Commune le douze fructidor an huit sa pere

en mere d'autre part
Les actes préliminaires duement en forme
et apres les publications faites en cette
Commune lez dis Vepz en l'ingt quatre
Avril dernier letout Conformement a la loi
et d'apres lecture faite desdits actes en
presence des parties Contractantes et des
Témoinz ay apres nommés faire qu'il se fuisse
trouvé aucune opposition, ledit Epous son
veillé prendre en mariage l'en Marie
Louise hardy en l'autre Jean Denis Demars
en presence du côté ee l'Epous ce son
pere présent et Contentant des Jean Louis
Henri Cultivateur et des Jean hardy
du côté de l'epouse ee Christopher hardy son
grand pere et Paul Demars son frere
tout deux présent et soussignants ee
Paul hardy son oncle paternel tout ledit
Témoin et Majeur ee Dominicien en cette
Commune

Apres quoi nous Marie Rejoint
souscrite faisons ces fonctions d'officier
d'officier public ee l'Etat Civil ayant
en ladite Qualité prononcé au nom
de la loi que ledit Epous son un

line 122

en Mariage duquel il
a été dressé le présent
Acte qui a été signé
par lesdys les témoins et autres par eux
présents Marie Louise hardy, j D. Demars
Demars o Rat, Gamer
Paul hardy ps De mars
Marie hardy ps De mars
Demars Demars Fayard
Caron mezzes adjoint

11.
L'an mil hui cee 15 le Vingt neuf Septembre
Oublié Mariage ee Pierre Benoit Lapique cordouan
Lapique domicilié en cette Commune ou il est né le Vingt six
J^e Benoit Septembre mil seye cee six ans d'âge, fils unique
de petit Jean Lapique aussi cordouan en cette Commune
Agnes et ee femme Marie Brigitte Seijer décédée à
aubervilliers le dis hui Janvier au vingt Septembre
mere d'une part

et agnès petit Jean journalier en cette
Commune veuve Majeure ee Charles Franvin
Ferron ancien Militaire décédé à Paris Hospital du
Val cez grue le quatorze Janvier au Ete d'autre
part

Les actes préliminaires duement en forme
apres les publications faites en cette Commune le
rente un aout dernier ee Vepz septembre quies au moins

le tout Conformement à la loi et après lecture
faite en présence des parties contractantes et des
Témoin(e)s après nommés sans qu'il se soit trouvé
aucune opposition, l'époux ou épouse ou déclaré —
prendre en mariage l'un ayois Petit Jean
et l'autre Pierre Benoît Lapique, en présence
du père de l'époux et son père consentant —
et des frères Guillaume Sébastien Mayaud beau
frère de l'époux, de Jean Galard Docteur en
Chirurgie tous deux domiciliés en cette commune
du côté de l'épouse des frères Jacques Louis
Lapier et Antoine Pauz aussi domiciliés en
cette commune et tous deux Majeurs

Après que le Maire fasse le
loutrage d'officier public avoué prononcé au
nom de la loi que lesdits Epoys soient mis
en Marque duquel il a été dressé le présent
acte qui a été signé par le ouys lequel est le
seigneur de l'ouyee après lecture faite.

~~Agnes petit Jean~~
Pierre Benoit Lapique dessier
~~Lapique magnin galage~~

Lemonie to
Henry Demas Maird

17^{me} Janv mil hui cœm sif le trent septembre
Michel Acte de Mariage de Violaine Claude Michel
Claude N^o^{as} tailleur d'habits a p. Deniro ou il est né le
Sotton N^o^{ie} Madeline

Vnuys Soye marr mil seye com
Quatrevingt six fils mineur den
deffunte M^e violon Michel a Claude françois
Chalot was deus deedes aff Denier l'un lepremier
Plusiore au cinq a l'autre le huit plusiore au douze
so pere et mere d'une part
Et Marie Madelaine sotrou né en cette
Commune ledisneut farviers mil seye com prisante
dix huie fille majeure ee Françoise sotrou jardiner
ee elle Jeanne Chalot so pere et mere Dominique ou la ditte
Commune d'autre part

Les actes préliminaires du mariage en forme de
après les publications faites en cette Commune et en
la Ville ce p. Deuxièm le vingt quatre ce trent un avust
dernier devant l'assemblée de la loi et après lecture
faite en présence des parties contractantes et des
 témoins et après modicte sans qu'il se soit trouvé aucun
 opposition, devant l'épous ou déclaré prendre au mariage
 l'un Marie Madelaine Potron. L'autre Béatrice Paule
 Michel en présence du côté des épous du laboureur et
 l'inépouse des pere et mere et ayants le Jeanne
 David M. Guérin ap. Deuxièm son frere de Thomas
 Jean Joseph Lambert aussi dem. ap. Deuxièm et
 une Béatrice Jeudé pareille femme résidant ap. Deuxièm
 du côté de l'épous de son pere prisane et soutenant
 de Michel Guérin tenu au batiment et le Jean Louis
 Perdu fordonnier tous deux demeurants à Paris
 tout Majorat

vers Majorca

loi que ledit époux soit unis en mariage
duguel il a été dressé le présent acte qui a
été signé par les époux et témoin susnommés
après lecture faite.

Mme Motteau Motteau Dorey
François Lambert perdu
Poirier Secoold perdu
Bercet Demars Maire.

13^e L'an mil hui cens 1700 le regis octobre
+ alexandre Eté ce Maroy d'alexandre frémont lezies
fillemine né en cette commune le 29^e
Septembre mil seye cens quatrevingt cinq
lezies fils mineur de Jean Charles lezies journalier
en cette Commune des defuncts Marie Jeanne
Lefèvre et Blaupetrau décédée en ladite Commune
Marie Catherine le cinquiesme coup au dis pere et mere
et mere d'autre part

Et Marie Catherine Lefèvre journalier
résidente en cette Commune depuis plusieurs
années + fille mineure des defuncts Jean Baptiste
Lefèvre et de elle Marie Catherine fale tout
deux décédés l'un à l'autre le hui Janvier
au deux, en l'autre en la Commune de St. Gratién
le trente Septembre mil seye cens quatrevingt
quatre pere et mere d'autre part

Leul bâtre

Dip 126
précédentes d'union en forme
et après les publications faites
en cette Commune le 29^e Septembre
et cing octobre dernier le présent union fut
conformément à la loi le d'après lecture faite dessus
aten en présence des parties contractantes et des
témoins lesquels nommés sans qu'il se fasse trouvé
aucune opposition, lesdits Epoux ou déclaré prendre
en mariage leur Mme Catherine Lefèvre et l'autre
frémont Alexandre lezies en présence du vêtu
lepour ce son pere present et consentant, d'alexandre
poiron Dominié a feste leur Commune et la ferme
et lez sibastien Etienne Dominié a Auberville

du côté de l'épouse de Martin Lefèvre son
frere d'autre ap. Gratién et Jean Baptiste Jean Daut.
à Argenteuil tout Maupur

Après quoi nous Mme faisons le
fonction d'officier public et l'état civil avons en
ladite Qualité prononcé ou l'ordre de mariage
que ledit Epoux soit unis en mariage d'uguel
il a été dressé le présent acte qui a été signé
par les témoins lepour lequel ce l'épouse
ou déclaré ne le faire après lecture faite
+ alexandre, + née a St. Gratién le 29^e Octobre
cinq ans mille deux Decembre fait au quatuorvingt deux

J. P. F. C. V. R. C. A poivre lezies

J. B. D. S. C. S.
Demars Maire

14me L'an mil huit cent six le quatorze
Octobre Date de Mariage des Jaques fransin
Friggys ses francis sonneur à la Ville de née
Auberville le vingt cinq mil sept cent
Pingard soixante quinze fils Majeur des d'effués Jaques
M. Geneviève Racharie frangue de la Marie Jeanne Magot
tous deux décédés en cette Commune l'un le
huit Brumaire an quatre cent quatre-vingt huit
mille sept cent quatre-vingt dix ans pour la mère
D'une part

Et Marie Geneviève Singard née en cette
Commune le vingt huit avril mil sept cent quatre-vingt
fille unique des Jaques Singard cultivateur en
cette Commune et de Marie Geneviève Boudier
son père et mère d'autre part

Les actes préliminaires du mariage en found
et après les publications faites en cette Commune
en celle de la Ville le septembre quatorze Septembre
des lettres Conformément à la loi et d'après lecture
desdits actes en présence des parties contractantes et
des témoins et après examen sans qu'il fasse
trouvé aucune opposition ledit Epoux ou déclaré
prendre au Mariage l'un ~~jeune~~ Marie Geneviève
Singard et l'autre Jaques fransin frangue
en présence du père et époux de Violon
son chef de cette Commune et de Violon

page 128

Gobert serrurier a p. Gobert
Du côté de l'épouse de Violon
consentant de Jean Louis hemet et de Violon Geneviève
habitante en cette Commune tous les dits hemet
Majeure.

Après quoi nous Maine faisons la fonction
d'officiers publics de l'Etat Civil de notre province
au nom de Salvi que ledit Epoux son père
en Mariage d'auquel il a été dressé l'acte
acte qui a été signé par les époux et témoins
et autres témoins présents.

D. Pingard 819 Pingard
Lemire
Demas Main Gobert Geneviève nicolas poche

15me L'an mil huit cent six le vingt neuf Decembre
Date de Mariage des Gilles Violon Groseille
Groseille journalier en cette Commune, né en cette de la
ville No^e Villedieu le trente un Juillet mil sept cent
hemet soixante dix huit, fils Majeur des d'effués
M. Geneviève Jean Groseille et de Marie Louise Lavayquer
son père et mère d'une part

Et Marie Geneviève hemet née en cette
Commune le trente un Juillet mil sept cent soixante six
fille Majeure des Jaques Christophe hemet journalier
en cette Commune et de desdits Geneviève

Marechal Décédé à Auberville son pere et
mère d'autre part

Les actes préliminaires devant être aprouvés
en après les publications faites en cette commune
le Dimanche 26 et quatorze Decembre
présent monsieur le tout Conformément à la loi
en après lecture desdits actes faites en présence
des parties contractantes et témoins et après
nouveau fait qu'il se soit trouvée aucune opposition
lesdits époux ou veuve prendre en mariage
l'un Marie Geneviève Hemet l'autre Gille

Violan Gresselle

en présence du côté de l'époux de
Louise Bonne Fromentin Conseiller démeurant
à la Villette et de Mathieu Antoine Denier
Instituteur en cette Commune

du côté de l'épouse de son pere présent
et consentant de Paul Damore son oncle
en la place Violan Gresselle pour deux Dominic
en cette Commune

Opier qui avec Mme faisant la
fonction d'officier public de l'état civil a pour
prononcé au nom de la loi que lesdits
époux soient unis en mariage depuis il à
tenu le présent acte qui a été signé par les
deux témoins les époux en leur autre témoins
un déclaré ne se souvenir ayant lecture fait

Nicolas Gresselle
Demandeur

Douy 130
Arrêté l'episene Négocié par nous
Mme souligné à Auberville le 26
premier Janvier mil mme une sept^e

Demandeur Mme

T A B L E

n ^o	Nom et prénom	Nom et prénom
8	Bordier Pierre Bernard	Leboudre Marie Louise
9	Crépin N ^e Denis	Hardy Marie Louise
10	Demard Jean Laurent	Demard M ^e Catherine
	Demard Jean Denis	Hardy M ^e Louise
14	Verdaguer Jacques François	Singard M ^e Geneviève
6	Gouin Jean Antoine	Roustan M ^e Elisabeth
11	Grosbois Gilles Nicolas	Hemer M ^e Geneviève
1	Hénault Jean Baptiste	Girard Marie Victoire
11	Lapique Pierre Binoit	Octave-Dean Agnès
13	Reyer François Alexandre	Reverie M ^e Catherine
4	Méunier Y ^r Christophe	Ouchauffour Anne Béatrice
12	Michel Claude Nicolas	Gotron M ^e Madeleine
3	Doignon Pierre Antoine	Bordier M ^e Marguerite
12	Doquier Claude Alexandre	Bericire M ^e Geneviève
	Varenne Louis N ^e =	Hardy M ^e Sophie Louise